



Les ascendants de la révolutionnaire Pauline Lacombe

Description

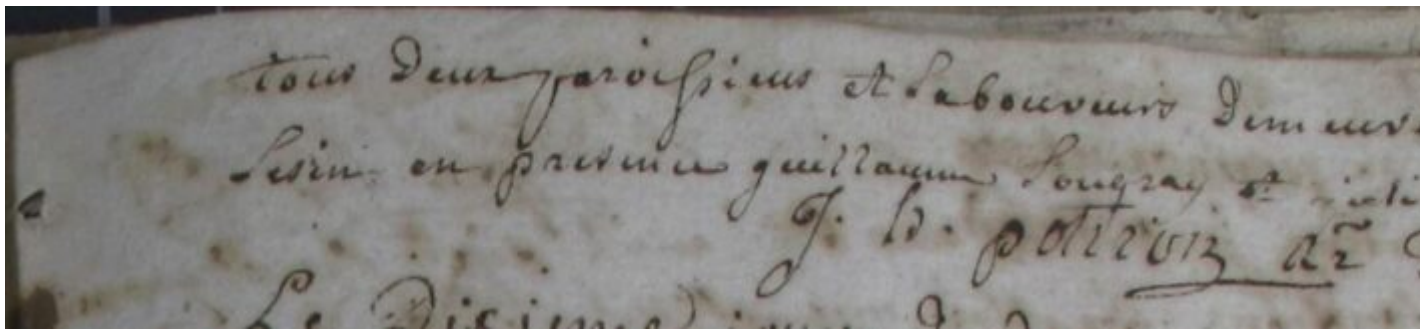
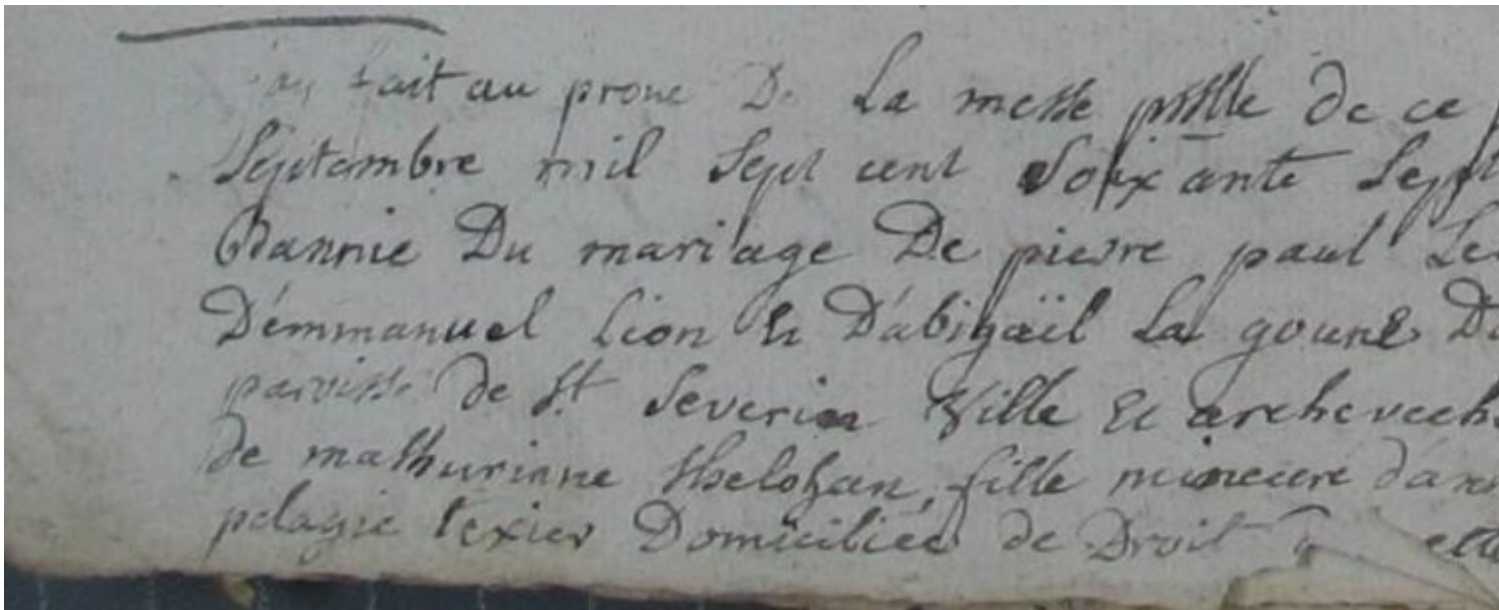
De la jeunesse et de l'ascendance de [Pauline Lacombe](#), nous n'en connaissons jusqu'ici que ce qu'elle avait indiqué dans son mémoire rédigé lors de ses quelques mois d'emprisonnement en 1794 :

« Née à Paris le 28 septembre 1768, de Pierre Paul Lacombe fabricant de chocolat et de Mathurine Tholohan, son épouse ; à l'époque de la Révolution, j'étais ma mère veuve depuis cinq années à continuer son commerce et à élever sa famille composée de cinq enfants, et j'étais par conséquent nourrie et entretenue chez elle, ce qui a duré jusqu'à l'époque de mon mariage, c'est-à-dire jusqu'au 28 brumaire de la deuxième année républicaine, moment où elle me donna la direction de son état, ce qui m'obligea d'être assidue à la maison. Mon père était philosophe, il nous a élevés dans les principes, et si son peu de fortune ne lui a pas permis de nous donner une éducation bien brillante, du moins ne nous a-t-il laissés aucun préjugé (à?) » [1]

Il est vrai que toute recherche généalogique, qui pour un historien n'est légitimement pas l'intérêt principal, est particulièrement complexe à Paris. Toutefois en ce qui concerne Pauline Lacombe, la connaissance de ses ascendants est certainement une donnée à prendre en compte dans son implication révolutionnaire.

Cette connaissance commence par le mariage de ses parents le 19 octobre 1767 paroisse Saint-Severin[2], et dont les bans furent publiés sur les registres paroissiaux de Langon, commune dans l'actuel département d'Ille-et-Vilaine ; en voici la retranscription :

« Jay fait au prône de la messe pssle de ce jour vingt septembre mil sept cent Soixante Sept La première bannière de mariage de pierre paul Lacombe fils majeur d'Emmanuel Lacombe et d'Abigaëlle La goune domiciliés de la paroisse de St Severin ville et archevêché de Paris et de mathurine tholohan fille mineure d'Anne Thelohan et de Pâlagie Texier Domiciliés de droit en cette psse et de fait de la Susditte de St Severin. » [3]



Publications de bans (Registres paroissiaux de Langon à?? Ad 35)

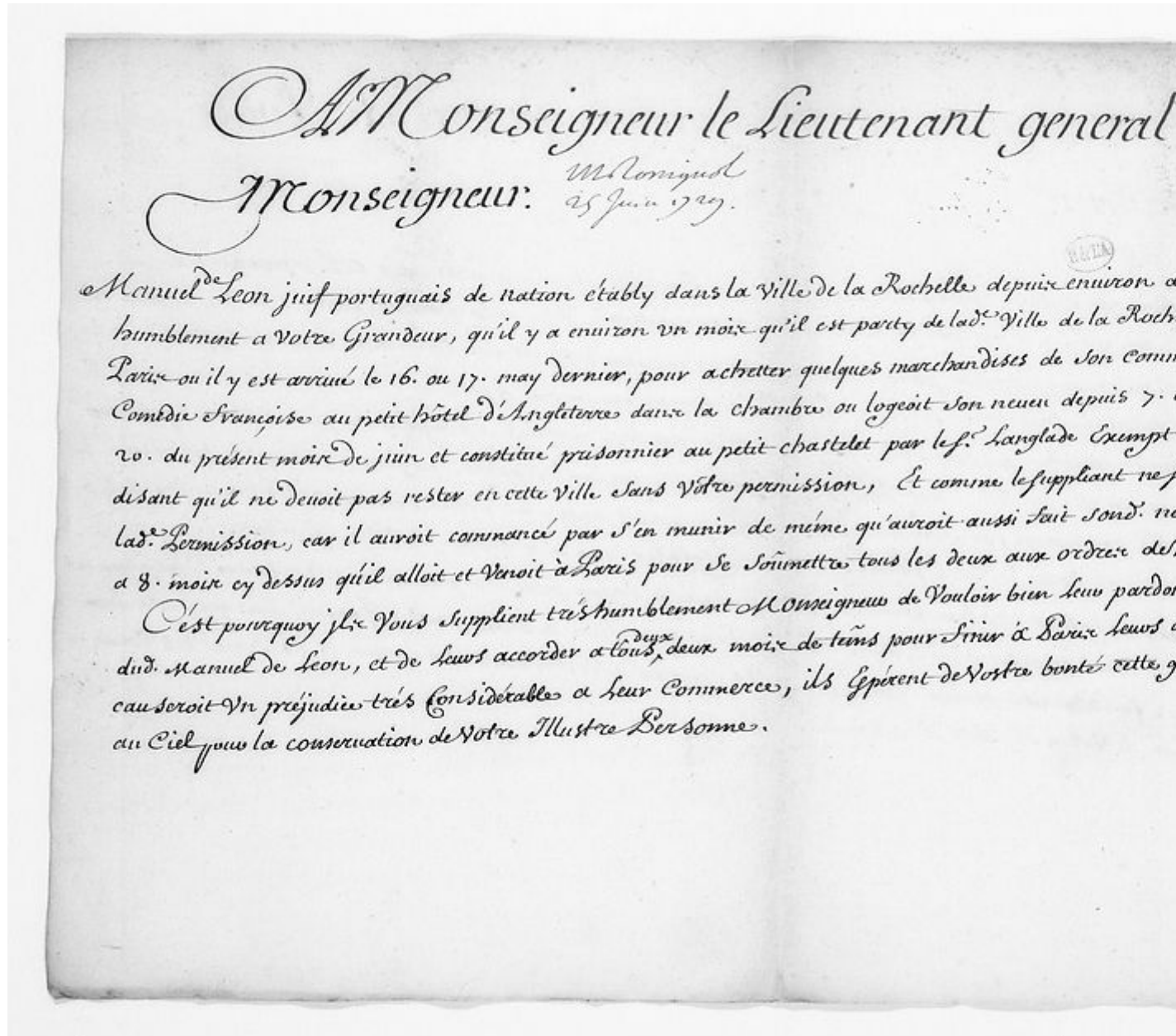
Un contrat de mariage avait été passé la veille indiquant que Pierre Paul Leon était fils de défunts Emmanuel Leon et Abigail Lagoune (quelques fois Lagoune) et Mathurine Telohan fille de défunts Anne et Pelagie Texier, les deux demeurant rue Saint-Jacques[4]. Cela aurait pu nous faire penser dans un premier temps qu'ils s'étaient connus en ayant grandi dans la même rue et certainement en étant issus du même milieu social. En fait, ce n'était pas le cas et rien ne pouvait laisser présager ce mariage.

Emmanuel Leon, juif de nation portugaise grand-père paternel.

Le premier document connu d'un ascendant de Pauline vivant à Paris est une lettre de son grand-père paternel datant de 1729[5] :

« Le 25 juin 1729, manuel Leon juif portugais de nation étably dans la ville de la Rochelle depuis environ dix ans, représente très humblement a votre grandeur, qu'il y a environ un mois qu'il est party de la ville de la Rochelle pour se rendre en celle de Paris ou il est arrivé le 16 ou 17 may dernier, pour acheter quels marchandises pour son commerce, et a ester loger r¹/₄e de la Comodie françoise au petit h¹ tel d'Angleterre dans la chambre o¹ se logeait son neveu depuis 7 ou 8 mois o¹ il a été arreté le 20 du présent de juin et constitué prisonnier au petit chastelet par le Sr Langlade, exempt de la part de votre Grandeur disant qu'il ne pouvait pas rester en cette ville sans votre permission. Et comme le suppliant ne Scavoit pas qu'il fut besoin de La d(it)e

Permission, car il auroit commenc   par S  en munir de m  me qu  auroit aussi fait sond. neveu dans les intervalles des 7 et 8 mois ci-dessus qu  il alloit et venoit    Paris pour se soumettre tous les deux aux ordres de v  tre Grandeur. C  est pourquoy ils vous supplient tr  s humblement Monseigneur de Vouloir bien leur pardonner et d  ordonner l  Elargissement dud. Manuel de Leon, et de Leurs accorder a tous deux, deux mois de tems pour finir    Paris leurs affaires, sans quoy cela leur causerait un pr  judice tr  s Consid  rable a leur Commerce, ils Esp  rent de Vostre bont   cette grace et ils feront des voeux au Ciel pour la conservation de Votre illustre personne[6].   »



Source gallica.bnf.fr / Biblioth  que nationale

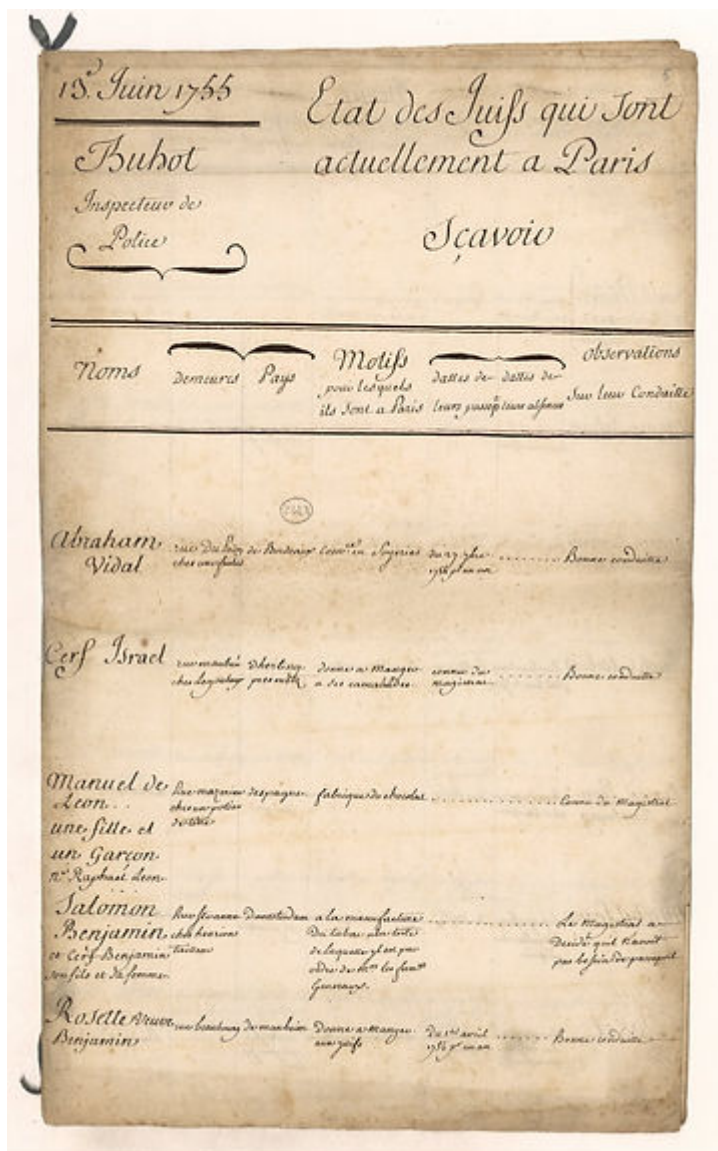
Manuel L  on ou de Leon[7] ou m  me de rares fois de Lion, puis Emmanuel Leon   tait un juif dit alors de   nation portugaise  [8], c  est-  -dire de ceux qui durent quitter l  Espagne et l  Inquisition, puis le Portugal pour se r  fugier ensuite en France, notamment    Bayonne et    Bordeaux[9]. Ils   prouvaient toutefois de r  elles difficult  s    s  installer dans de nombreuses villes fran  saise ; ainsi au d  but du XVIIIe si  cle, hors courts s  jours, la ville de Paris leur   tait

officiellement interdite[10]. Toutefois, Manuel Lœon fit partie des premiers, se comptant autour d'une centaine, recensés dans la capitale au milieu de ce siècle[11]. Notons que La Rochelle, ville où en 1729 il indiquait y résider depuis une dizaine d'années, ne lui était plus favorable car le parlement de Paris, « par un arrêt du 22 août 1729, fit défenses aux marchands juifs & à tous autres juifs de s'établir dans la Rochelle, & perpétuité & même pour un temps & aux officiers de police d'accorder aux juifs & à toutes autres personnes prohibées par les ordonnances, de s'établir dans cette ville & moins qu'ils n'aient des lettres patentes enregistrées en la cour ».

Comme de nombreux Juifs notamment à Bayonne et à Bordeaux, Emmanuel Leon exerçait la profession de marchand chocolatier[12], et habitait lui et sa famille ainsi que la plupart de ceux dit de « nation portugaise » dans le quartier de Saint-André des Arts, et précisément rue Mazarine, au premier étage d'une maison appartenant à un potier. Dans cette rue résidaient plusieurs autres coreligionnaires comme Aaron Lopes originaire de Bayonne tenant aussi une fabrique de chocolat et Israël Bernard de Valabregue, attaché à la Bibliothèque royale et interprète du Roi. Ce dernier fut même du décès dans cette maison rue Mazarine, maison décrite « porte quarrée occupée par bas, et étant montée au premier étage », d'Abigail (Lougana) épouse d'Emmanuel Lœon, écrit Lion dans cet acte :

« 8 mai 1752. Acte de décès d'Abigail, femme d'Emmanuel de Lion. Y 12419. L'an mil sept cent cinquante deux, le lundy huitième jour de may, sept heures du matin, en l'hôtel de nous, André Defacq, conseiller du Roy, commissaire au Châtelet de Paris, ancien du quartier Saint Martin, sont comparus Joanan Hain dit Vidal, Juif de nation, demeurant ordinairement à Avignon, étant présent à Paris, logé chez le nommé Poupardin, maître cordonnier, rue Saint André des Arts, et Israel Bernard de Valabregue, aussi Juif de nation, d'Avignon, et interprète du Roy pour les langues orientales, demeurant rue Mignon vis à vis le Collège de Gramont, et Abraham Vidal, aussi Juif de Bordeaux, demeurant à Paris, rue Saint André des Arts, chez le Sr Rosier, épiciier. Lesquels nous ont dit que la nommée Abigail, femme de Emmanuel de Lion, aussi Juif de nation, Portugais, demeurant rue Mazarine, vis à vis le collège des Quatre Nations, chez un potier de terre, âgé (sic) de soixante cinq ans ou environ, est décédée en sa maison susd., ce jour d'huy matin sur les trois heures et un quart, et comme elle ne peut estre inhumée dans les cimetières ordinaires, ils sont venus nous faire la présente déclaration à l'effet qu'elle puisse estre inhumée (sic) dans le jardin du sieur Camot, à la Villette. Et ont signés : J. BERNARD DE VALABREGUE, JOHANAN HAYN dit VIDAL, ABRAHAM VIDAL. Sur quoy nous, conseiller du Roy, commissaire susdit, avons donné acte aux dessusd. de leurs comparutions, dires et réponses, et pour y estre fait droit, le présent procès verbal sera communiqué à Monsieur le Procureur du Roy pour, sur ses conclusions, estre ordonné par Monsieur le Lieutenant général de police ce qu'il appartiendra. Et jusqu'à ce le corps mort de lad. Abigail est demeuré en leur garde et possession. Et ont signés : J. BERNARD DE VALABREGUE, JOHANAN HAYN dit VIDAL, ABRAHAM VIDAL, DEFACQ. Vu le procès verbal, je n'empesche pour le Roy, le cadavre de laditte Abigail, femme d'Emmanuel de Leon, estre inhumé nuitamment, sans bruit, scandai ny apareil, dans le jardin du nommé Camot, au village de la Villette, et estre enjoint aux officiers du guet et de police de prester main forte si besoin est et en sont requis. Fait ce 8 may 1752. MOREAU. Soit fait ainsi qu'il est requis. Ce huit may 1752. BERRYER (Au dos avec la cote) Rapporté 31. en septembre 1752 ».[13]

Cette même année, Legrand inspecteur de Police chargé de surveiller la communauté juive et qui en profitait pour la rançonner fut dénoncé pour ces faits par Assure Meyer facteur de l'inspecteur de Cologne et par le docteur Bernard de Valabrègue. Lors de l'enquête diligente, une liste de quatorze juifs à interroger pour donner leur avis sur ce dernier fut dressée. Ils appartenaient en grande partie à la communauté des juifs portugais de Bordeaux dont Abraham Vidal aussi au moins au décès de l'épouse d'Emmanuel. Etaient aussi nommés, bien que résidant à Paris (nous ignorons s'il vivait à Bordeaux), « Manuel de Leon rue Mazarine, chez Coursier potier de terre, [à?] Raphaël de Leon quai de la Vallée, hôte d'Auvergne » [14]. Il est vrai que après les rapports de Buhot, lieutenant de police chargé de la question des religions durant cette décennie, Emmanuel Léon était considéré comme « tant parmi les plus notables recensés dans les États des Juifs qui sont actuellement à Paris » [15]. Indiquons que les juifs dit de nation portugaise par rapport à ceux venant de l'Est avaient en général une pratique religieuse plus réduite et moins visible leur permettant une certaine intégration [16].



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France, Bibliothèque de l'Arsenal, Ms-10229

Nous apprenons ainsi dans le recensement du 13 juin 1755, que Raphaël de Léon logeant en 1752 à l'hôtel d'Auvergne était le fils de d'Emmanuel et que depuis, avec une soeur non prénommée, il vivait avec son père

« Manuel de Leon, une fille et un garçon nâ© Raphaël de Léon rue Mazarine chez un potier de terre, fabrique du chocolat, connu du magistrat ».

Par le rapport de décembre 1756, nous découvrons qu'ils étaient originaires de Salamanque dans la province de Castille et Leon en Espagne :

Manuel de Léon, rue Mazarine de Salamanque en Espagne comce en chocolat, n a point de passpt, connu du magistrat ;

était indiqué aussi la ligne au dessous

Raphaël de Léon, rue Mazarine, de Salamanque en Espagne, cmce en chocolat, , nâ©a point de passport, bonne réputation .

Le 30 décembre 1757, sa bonne réputation était de nouveau souligné :

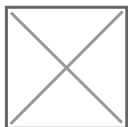
Manuel Leon et Raphaël de Léon son fils, rue Mazarine, chez un potier de terre, de Salamanque en espagne, comce en chocolat, nâ©a point de passport, Mr Berruyer lâ©a exempté de la loi générale, câ©est un honneste homme pour lequel on a beaucoup de considération. »

Et le 30 juin 1758 :

Manuel de Leon et Raphaël de Leon son fils, rue Mazarine chez un potier de terre , de Salamanque en Espagne, Commerce en Chocolat, nâ©ont point de passeport mais le Comte de St Florentin a décidé qu'ils en ont pas besoin (et ajouté ensuite mâ©en remettre une note pour en scavoir les raisons), Bonne conduite.

Le 6 juillet 1759, Buhot indiquait :

Manuel de Leon et Raphaël son fils, rue Mazarine chez un potier de terre, de Salamanque, commerce en Chocolat, nâ©ont point de passeport, le père est un honnête homme, les Ministres ont décidé qu'il n avait point besoin de passeport .

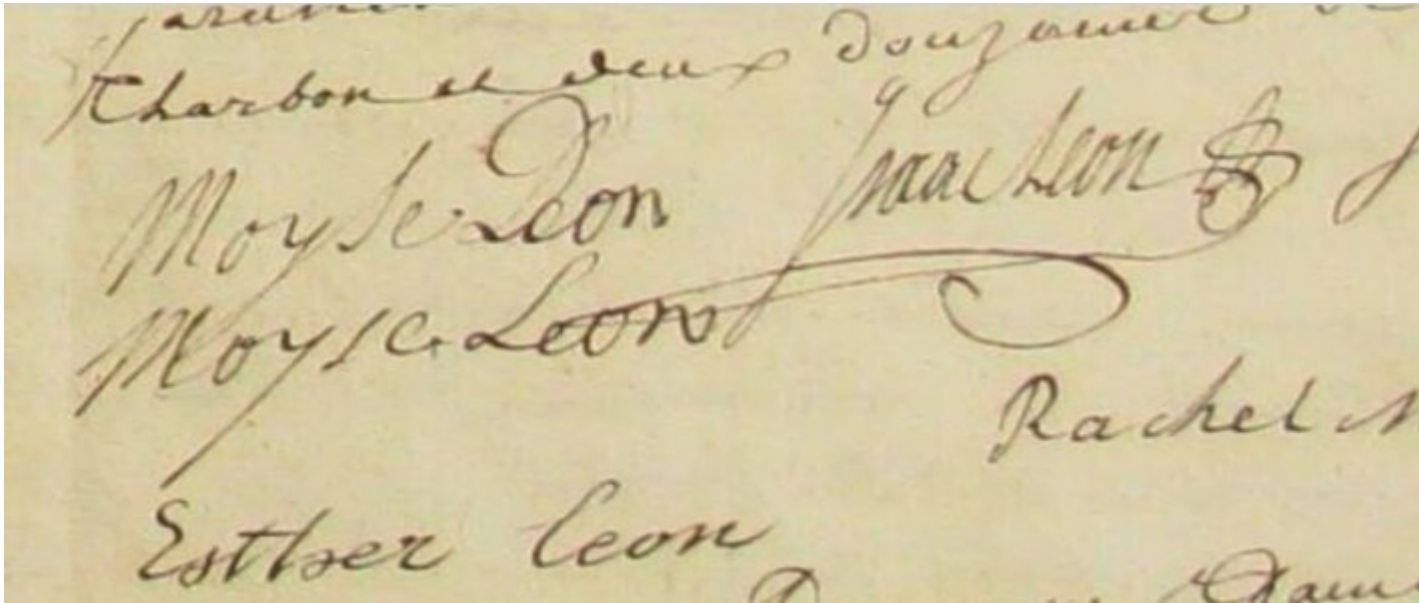


Cette dérogation de passeport, assez exceptionnelle, semble montrer que la famille Léon était sous la protection particulière d'une haute personnalité. L'essor de la consommation des produits exotiques dont le chocolat dans la noblesse, puis dans la société aisée dut favoriser leur position particulière. Emmanuel d'Orléans son domicile rue Mazarine le 21 février 1761, à l'âge de 82 ans dans les sentiments de la religion judaïque. Il fut inhumé dans un terrain privé de la Villette devenu la cimetière des juifs de la capitale. Notons que grâce à son acte de décès, on y apprend qu'il se prénomait aussi David.

21 février 1761. Acte de décès de David Léon dit Emanuel. Y-13953. L'an mil sept cent soixante un, le vingt unième jour de février, heure de midy, en notre hôtel et par devant nous, André François Leclair, conseiller du Roy, commissaire au Châtelet

de Paris, ont comparu Jacob Depaul fils, Juif, nã©gociant, demeurant à Paris, rue et paroisse Saint Andrã© des Arts, vis à vis la rue Mã©con. Lequel nous a dit que David Lã©on dit Emanuel, aussy Juif Portugais, ã©gã© de quatre vingt deux ans, brocanteur, est dã©cã©dã© ce jourdã©??huy sur les trois heures du matin dans une chambre au premier ã©tage dã©pendante dã©une maison ocupã©e par bas par un potier de terre, scise rue Mazarine fauxbourg St Germain, paroisse Saint Sulpice, et ce dans les sentimens de la religion juive, et, comme il est nã©cessaire de pourvoir à son inhumation, il est venu nous faire la prã©sente dã©claration. Et a signã© le prã©sent procã©s verbal oã¹ il y a cinq mots rayã©s comme nuls : JACOB DE PAUL FILS. A lâ??instant nous, commissaire susdit, sommes transportã© susd. rue Mazarine en une chambre au premier ã©tage dã©pendante dã©une maison occupã©e par bas par le nommã© Lafineur, pottier de terre,[17] oã¹ estant y avons trouvã© un corps mort et plusieurs particuliers, un desquels a dit se nommer Josuã© Petit, Juif de nation, nã© et nã©gotiant à Bordeaux, demeurant à Paris, rue des Poitevins, hã©tel de La Marche, et un autre a dit sã©??appeler Jacob Rodrigue Peraire[18], Juif et agent de la nation et pensionnaire du Roy, demeurant à Paris rue Saint Andrã© des Arcs, et un troisiã©me David Peraire, aussy Juif de nation, nã©gotiant à Bordeaux, de prã©sent à Paris, logã© susd. rue St Andrã© des Arcs, lesquels trois particuliers prã©sents nous ont dit et dã©clarã© que le corps cy prã©sent est celui de David Lã©on dit Emanuel, Juif Portugais et nã©gotiant à Paris, ã©gã© de quatre vingt deux ans, dã©ceddã© ce jourdã©??huy sur les dix heures du matin en la chambre oã¹ nous sommes, dans les sentiments de la religion judaÃ©que. Laquelle dã©claration ils font pour servir et valloir en tems et lieu ce que de raison. Et ont signã© : JOSUã© PETIT, Jb RODRIGUES PEREIRE, D.PEREIRE, LECLAIR. Vu le procã©s verbal, je nã©empã©che pour le Roy le cadavre dud. David Lã©on dit Emanuel ã©tre inhumã© nuitamment, sans bruit, scandale ni appareil, dans le jardin du nommã© Camot, aubergiste à la Villette, et ã©tre enjoint aux officiers du guet et de police de prã©ter main forte si besoin est et en sont requis. Fait ce 21 fã©vrier 1761. MOREAU. Soit fait ainsi quã©??il est requis. Fait ce 21 fã©vrier 1761[19].

Grã©ce à un [inventaire aprã©s dã©cã©s](#) datant du 22 mars 1762[20], nous en savons plus sur les grands-parents, oncles et tantes paternels de Pauline. Les biens furent partagã©s à raison dã©un sixiã©me chacun par enfant du couple Emmanuel Leon et Abigaã©l Lagouna : Samuel nã©gociant demeurant rue Monsieur-le-Prince ; Isaac ã©poux de Rachel Mendes nã©gociant habitant dans le mã©me logement que son dã©cã©dã© pã©re ; Moã©se aussi nã©gociant, demeurant hã©tel du Gros raisin dans la mã©me rue Mazarine ; Esther fille majeur vivant à la mã©me adresse quã©??Isaac ; Sarah Lã©on de ã©Nismes en Languedocã©• ã©pouse de Gabriel Dacosta et Rebecca ã©pouse dã©Israã©l Phillippe auparavant veuve dã©Isaac Tobar[21] demeurant à La Rochelle.



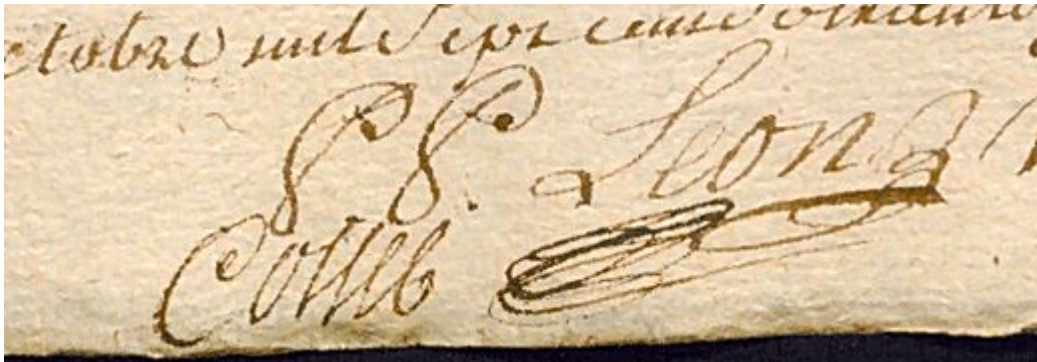
Signatures des enfants d'Emmanuel Léon

L'inventaire indique un logement avec cave, une chambre au premier étage ayant vue sur la rue Mazarine, une chambre attenante, une autre servant de cuisine ayant vue sur la cour. La présence de deux pierres à chocolat, trois rouleaux et deux vannettes posées avec deux douzaine de boîtes de fer ainsi que des livres d' montre que même si Emmanuel Léon lors de son décès était indiqué comme brocanteur, une activité de chocolatier existait encore dans ce domicile. Ce changement de profession dans l'acte de décès était-il une précaution faite de par le statut prêtre d'un juif vis-à-vis des corporations parisiennes ?

Pierre Paul Léon, père de Pauline

Cinq ans plus tard, le 19 octobre 1767, un des fils de défunt Emmanuel Léon marchand en chocolat et de défunte Abigail Lagouna, prénommé christiennement Pierre Paul épousa sous les rites de l'église catholique [22] (selon l'expression consacrée de l'époque lesquelles parties ont fait de la manière suivante les conventions civiles de leur mariage qui sera incessamment célébrée en face d'eglise) Marie Tholant. Le contrat de mariage datant de la veille et respectant la coutume de Paris nous indique que Pierre Paul, ouvrier en chocolat habitait alors rue Saint-Jacques. Il nous a été impossible jusqu'à maintenant, de trouver sa conversion et de connaître ainsi son prénom de naissance. Il n'est pas possible ainsi d'indiquer lequel des fils d'Emmanuel était-il. Était-ce Raphaël indiqué vivant au même domicile et exerçant le même métier que son père et cela même si son prénom n'apparaît pas dans l'inventaire après décès ? Ce Raphaël data-t-il avant son père ou était-ce le prénommé Isaac demeurant rue Mazarine époux Mendes ? Était-ce Moïse, négociant habitant rue Mazarine, hôtel du Gros Moulin ? Et cela même si sa signature ne semble pas ressembler à celle de Pierre Paul Léon ? Samuel, négociant habitant aussi Paris et dont la signature possède quelques ressemblances avec celle de Pierre Paul pourrait être le meilleur candidat, à moins qu'un fils renié lors de sa conversion au catholicisme n'apparaisse pas dans l'inventaire après décès d'Emmanuel ? Par contre, il peut être dit que Pierre Paul Léon semble avoir perdu les liens avec sa famille, aucun membre de celle-ci fut témoin dans les

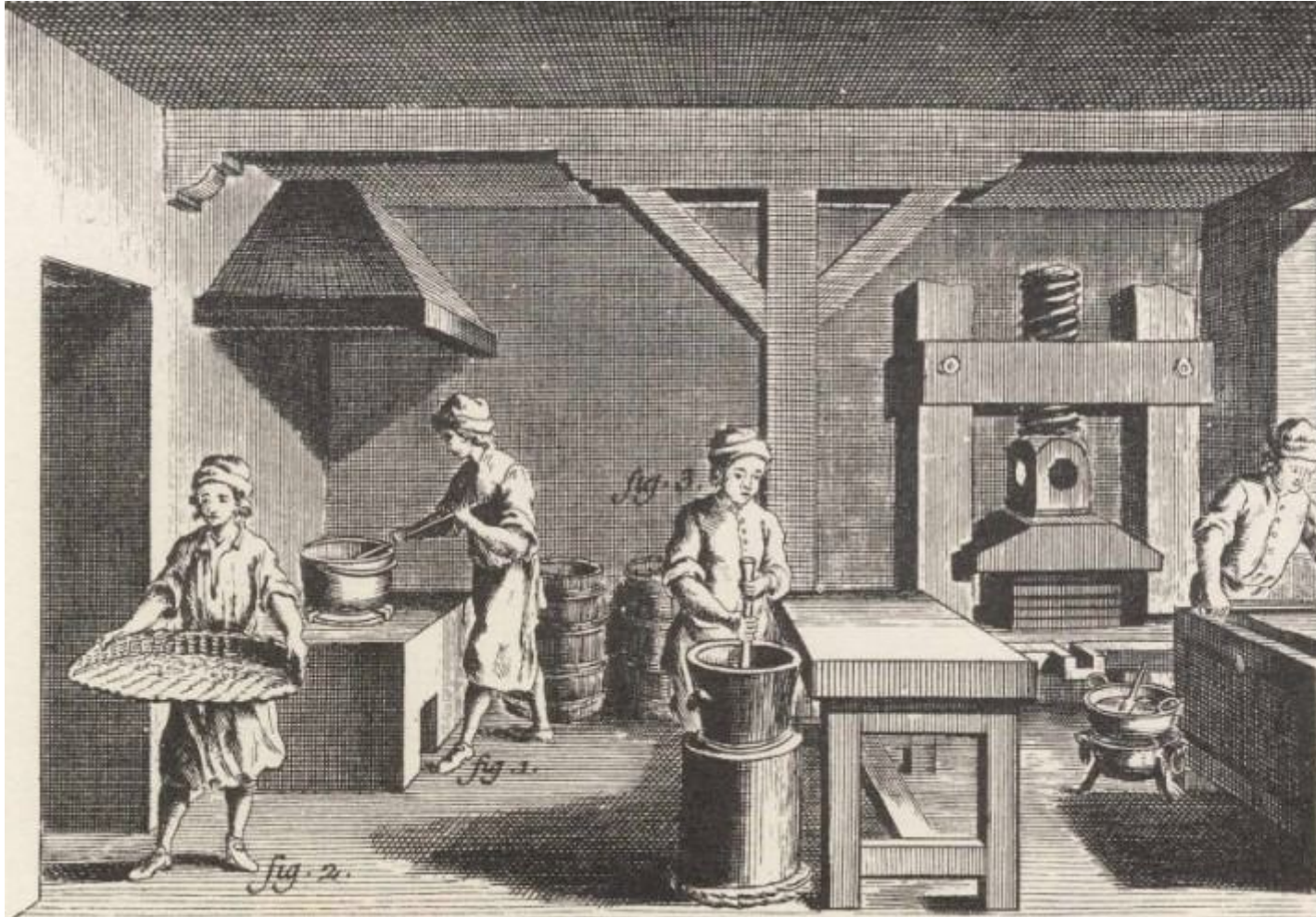
quelques actes que nous connaissons de la famille de Pauline.



Signature de Pierre Paul Kahn lors de son contrat de mariage

Et, dernière question, pourquoi Pierre Paul abjura-t-il [23] ? Kahn dans l'histoire des juifs de Paris au XVIIIe indique que dès après les Archives de lieutenance de Paris, entre 1718 et 1772 une quarantaine de juifs s'étaient convertis au catholicisme, certains pour éviter la prison ou autre afin de ne pas quitter Paris faute de passeport[24]! C'était aussi un moyen d'échapper aux persécutions administratives et de monter socialement. Dans l'inventaire après décès de Pierre Paul, il est indiqué qu'il était *Md (marchand) limonadier, fabricant de chocolat*[25]. Le terme limonadier ajoutée à sa profession initiale vient certainement des législations imposées par les autorités de l'époque concernant les corps de métiers[26]. Pierre Paul, du fait de ne plus être juif pouvait donc devenir limonadier, un des corps de métiers interdits à ses ex coreligionnaires ; de plus, ses enfants pouvaient suivre un apprentissage auprès d'un membre d'une corporation, impossible autrement.

Avant 1784, Pierre Paul et sa famille déménagèrent dans un appartement situé au premier étage, rue du Bacq (Bac), paroisse Saint-Sulpice, maison dont le principal locataire était un Brincard maître charron[27]. Ce logement était composé de trois pièces au loyer annuel de deux cent cinquante livres où Pierre Paul Kahn y exerçait sa profession et où il logeait avec sa famille. Comme il était de coutume de l'époque, il produisait à partir de la pâte à cacao, du chocolat à la vanille (une gousse, ou une demi-gousse), mais aussi de sainte (c'est-à-dire sans aromates et peu de sucre). Pour cela il utilisait un rouleau en pierre pour travailler sur une pierre courbée cette pâte[28] préalablement préchauffée pour être plus mallable. Parmi ses clients étaient indiqués des domestiques du Comte de Montault place Louis XV et du Duc de Rohan rue Mazarine, achats très certainement effectués pour la consommation de leurs maîtres[29].



Fabrication du Chocolat (Illustrations de l'Encyclopédie Bibliothèque nationale de France)

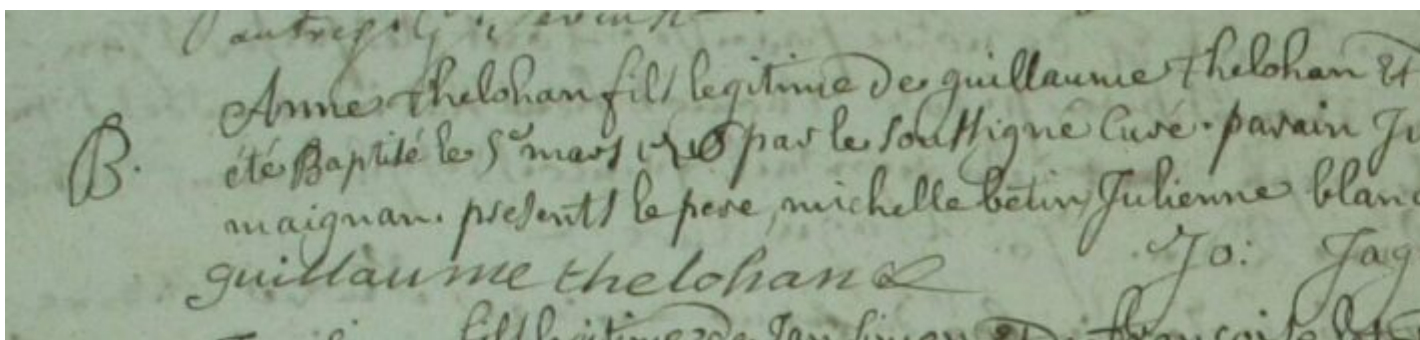
Pierre Paul L'Éon d'Acosta le 15 février 1784[30] laissant son épouse Mathurine Tholohan veuve à près de quarante ans et en charge de cinq enfants. mais qui était-elle, et quelles étaient ses origines familiales ?

Anne Tholohan, sergent en la baronnie de Renac en Bretagne.



Carte du gouvernement de Bretagne par le Sr Robert de Vaugondy (1758)

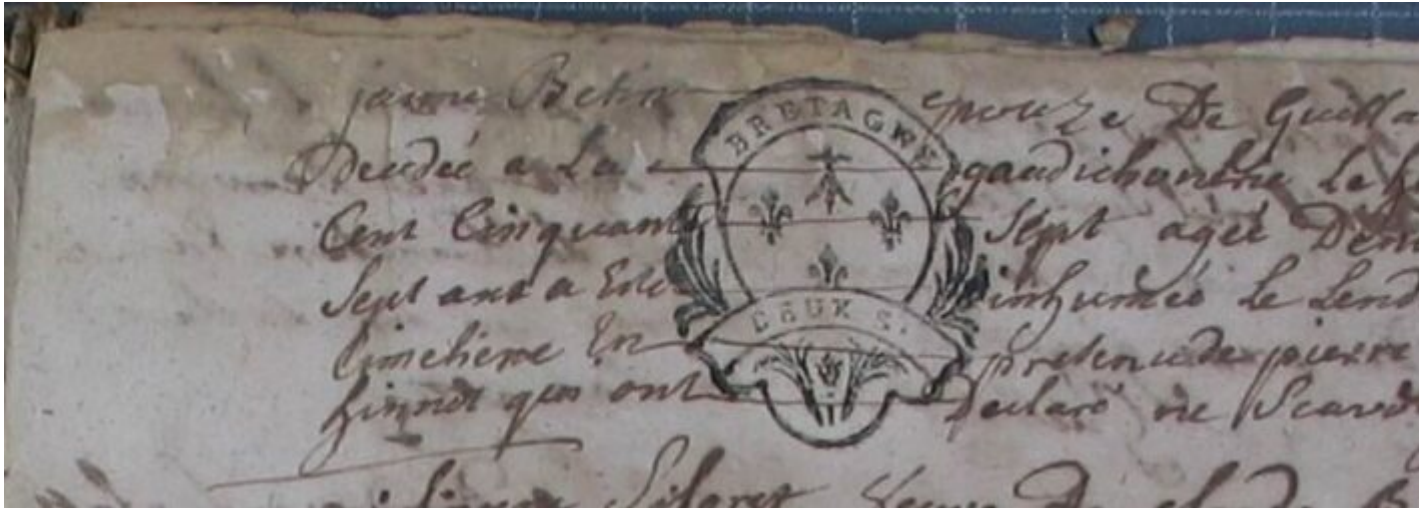
Anne (ou Ann) Th lohan (Th lohan, Th olan, Trelohan ?) grand-p re maternel de Pauline L on et fils de Guillaume et Jeanne Betin,  tait quant   lui n    Pipriac, actuelle commune d Ille-et-Vilaine, o  il fut baptis  le 5 mars 1716[31].



Acte de bapt me d Anne Th lohan (registres paroissiaux de Pipriac   AD 35)

Notons que ce patronyme peu fréquent indique vraisemblablement une souche commune entre les porteurs. Un Symon Teholan fut rapporteur lors de la R^éformation de la noblesse de 1513[32]. Un pr^énomm^é Julien qui habitait la Rairie de Pipriac en 1692[33] (époux de Perrine Herv^é inhum^ée dans l'église de Pipriac en 1698[34]) était notaire du baron de Bossac et procureur de plusieurs juridictions. La charge de procureur fiscal étant transmise de père en fils plusieurs membres de cette souche exercèrent donc cette fonction, notons son fils Louis sieur de la Porte, avocat puis procureur fiscal[35] ; Jacques Thelohan, fermier général de l'abbaye de Redon[36] certainement le même pr^énomm^é Jacques, petit-fils de Julien, né à la Tr^ève de Saint Ganton en Pipriac, avocat au parlement de Bretagne, procureur fiscal du fief de Th^ébaudais en Saint Ganton près de Pipriac, puis membre du conseil de district de Redon à la R^évolution, ensuite juge de paix puis pr^ésident du tribunal de cette commune[37]. Cette branche donna aussi deux maires de Redon au XIX^e.

Revenons à la souche maternelle de Pauline L^éon. En ce qui concerne les parents d'Anne, Guillaume et Jeanne Betin, nous savons peu de choses d'eux hormis qu'ils habitèrent à la Hunelais de Pipriac, qu'ils eurent de nombreux enfants, que son père savait signer et que sa mère d^éc^éda le 8 février 1757 à Langon à l'âge de 77 ans[38].



D^éc^és de Jeanne Betin (registres paroissiaux de Pipriac à AD 35)

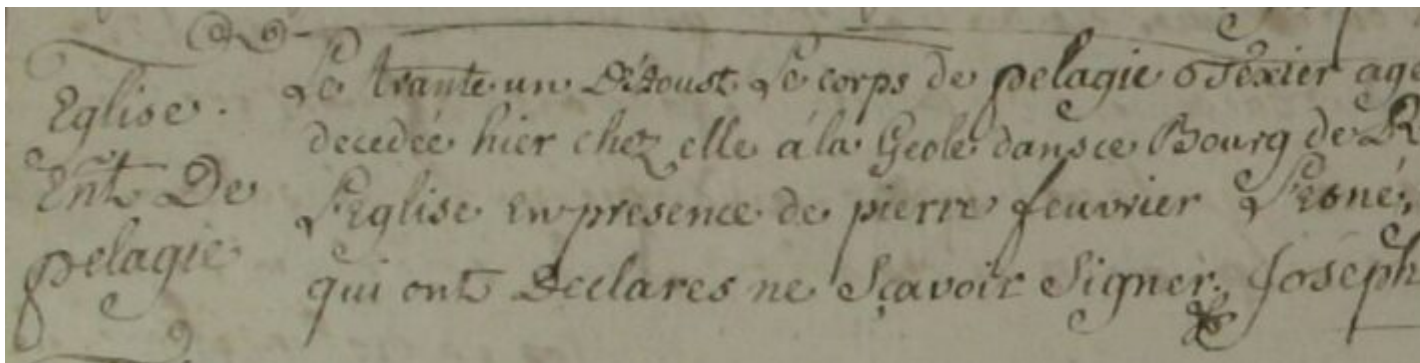
De la fratrie d'Anne nous savons que Julien, après avoir épousé à Redon le 3 juillet 1732 Michelle Voisin[39], vécut sur Blain (maintenant d^épartement de Loire-Atlantique) ; que François alors mineur épousa à Langon, le 11 février 1749, Marie Luce veuve de Julien Gaudichon[40], et qu'il d^éc^éda le 22 février 1783 après s'être remarié le 3 juillet 1780 avec Perrine Landel [41].

anne
+ thelohan
et pelagie
teshier
epouse
L'an de grace mil sept cent trente
le vingt neuvieme jour du mois d'au
avoir fait la publication des bans d'an
fils guillaume et de janne bairrin de clas
piperiac eveche de tomalo et de pelagie
fille d'andre et de francois gautier de
par trois dimanches consecutives aux pro
nos grandes messes, savoir les dimanches
vingt un, vingt deux et vingt trois
connu, et apres avoir vu le certificat
le recteur de piperiac qui a pareillem
aux prones de ses grandes messes la pub
des bans de ces deux parties contra
savoir les dimanches dix sept, vingt quatre
et le troisieme mars sans aucune oppo
signe gilles baill recteur de piperiac
mil sept trente sept, j'ay soussigne app
veu le mutuel consentement d'anne thelo
pelagie teshier, le ray solennellement con
mariage par parole de present et de
benediction nuptiale et celebre la
presence d'andre teshier, de francois
de julien thelohan, de joseph provost, j'ai
qui ont declare ne savoir signer en
j'ay signe Guil Roule presu

Mariage d'Anne Thelohan avec Pelagie Texier (registres paroissiaux de Langon à AD 35)

Quant à Anne, il avait épousé le 29 avril 1737 à Langon, Pelagie Tessier (Texier) native de cette paroisse, fille d'André et de Françoise Gautier[42]. Ils y eurent une fille prénommée Anne le 9 mars 1739[43]. Le couple s'établit ensuite au village du Chêne à Brain-sur-Vilaine, où ils eurent un prénommé Claude le 15 décembre 1740 qui décéda peu après en février 1741 ; puis François le 15 février 1743[44]. Le parrain de l'enfant fut François du Bourg sieur de la Grèce chirurgien juré[45]. Anne était alors indiquée sergent de cette juridiction (la seigneurie de Brain et de Langon). Voici la définition donnée par Henri Sée sur cette charge : *« les sergents institués par le seigneur (à?) servent d'appariteurs ou d'huissiers: ils portent les exploits et les assignations, ils discernent les contraintes, opèrent les saisies; parfois ils souvenent veiller sur les bois et les communs, surveiller le bétail qui y pâture[46] »*.

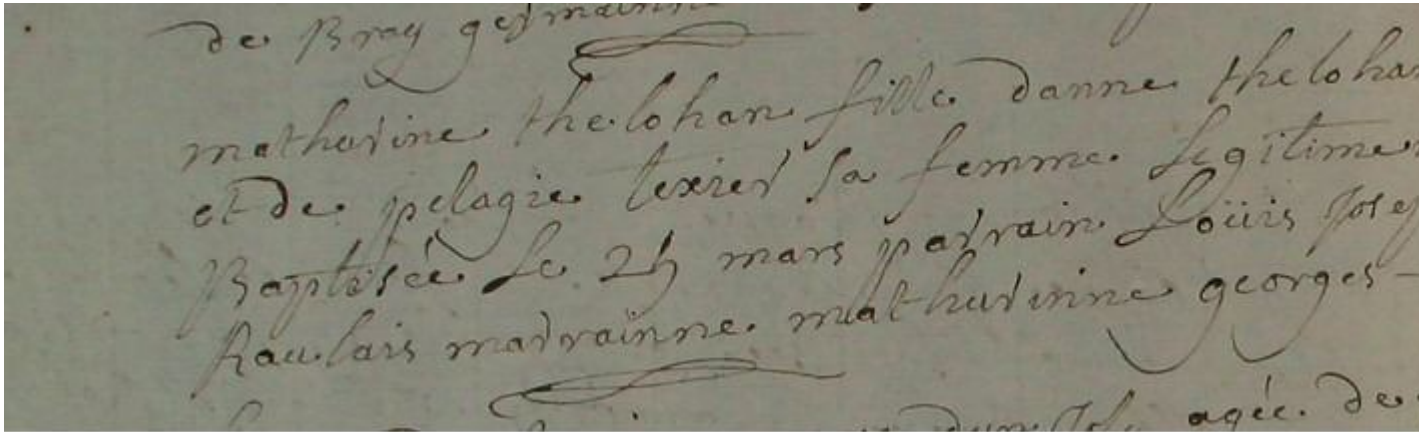
Anne devint ensuite sergent de la baronnie de Renac, très certainement lorsque celle-ci fut achetée en 1745 par Nicolas Dufresne[47]. Cette baronnie avait droit à haute et basse justice et possédait des fourches patibulaires à quatre piliers. La prison de cette seigneurie qui se trouvait au bourg de Renac fut le domicile des grands-parents maternels de Pauline Léon et où y décéda Pelagie Tessier, (à?chez elle à la geôle?) le 30 août 1756. Elle fut inhumée le lendemain en l'église de Renac[48].



Acte d'inhumation de Pelagie Texier à Renac (Ad 35)

Le couple y avait eut quatre filles : Mathurine baptisée le 25 mars 1745[49], Anne le 9 juin 1747, Marguerite le 29 juillet 1752[50] et Marie le 9 juin 1755[51]. Devenu veuf, Anne épousa rapidement en secondes noces Anne Roho, le 1^{er} février 1757 à Bain-sur-Oust. Le couple habita alors au village de la Baudunais de Renac, ils eurent deux enfants, Julienne baptisée le 19 juin 1758 qui décéda quelques mois plus tard[52], et Mathurin baptisé le 19 juillet 1759 dont la marraine était sa demi-sœur Mathurine ne sachant pas encore signer. A la sépulture de son dernier enfant le 4 décembre 1760, Anne était alors indiquée d'écédée[53], d'écédée non enregistrée dans les registres paroissiaux de Renac. Sa veuve épousa le 10 août 1763, à Bains-sur Oust, Joseph Courant[54].

Mathurine Tholhan, mère de Pauline

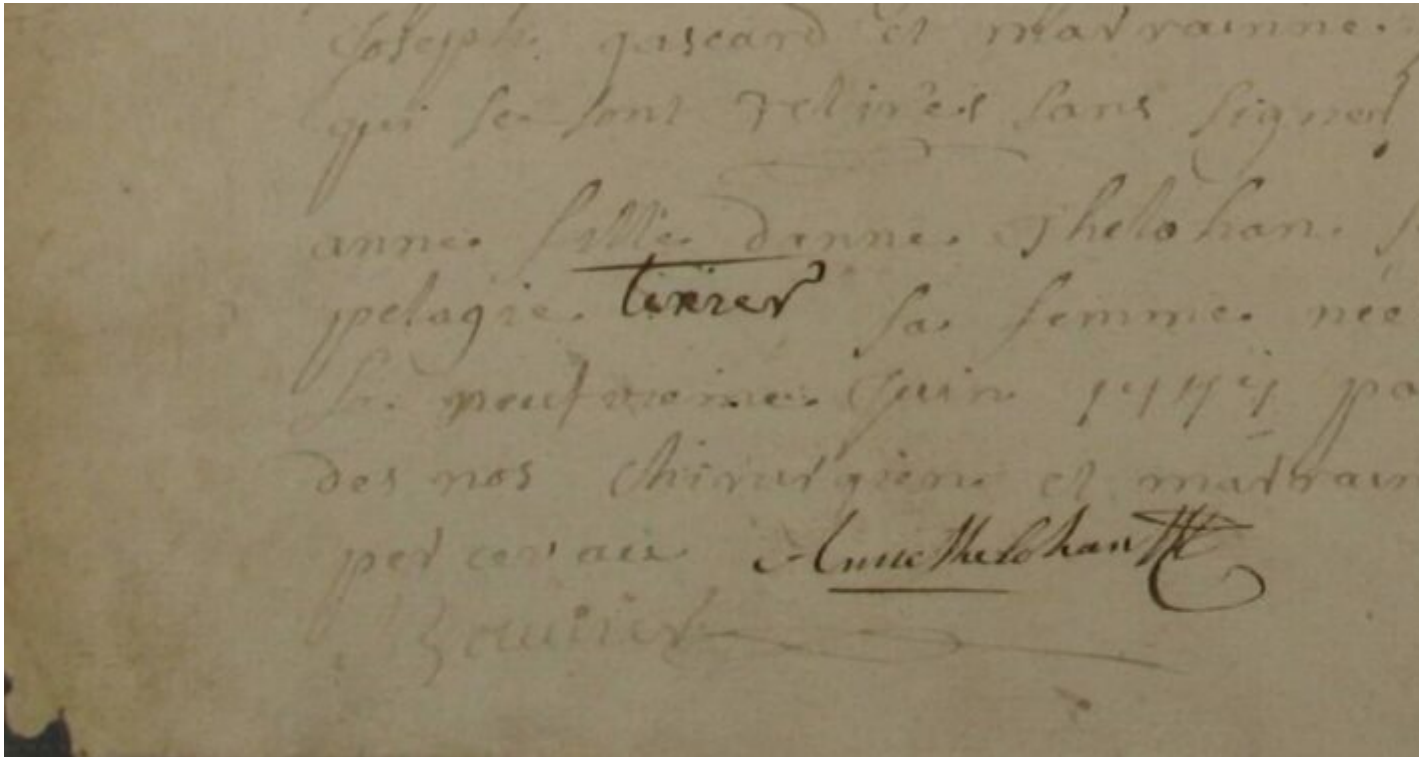


Acte de baptême de Mathurine Thelohan à Renac (Ad 35)

Mathurine naquit donc le 25 mars 1745 à Renac, elle vécut ses premières années dans un logement situé dans les murs de la prison, puis au village de la Baudunais. Orpheline de mère à onze ans et de père à 15 ans, elle eut comme tuteur son oncle paternel François Thelohan laboureur habitant Langon[55]. Notons que le laboureur était le plus aisé dans la hiérarchie paysanne de l'Ancien Régime, possédant sa terre et un attelage.

Pourquoi la retrouve-t-on alors en 1767 habiter rue Saint-Jacques à Paris ? Était-ce pour rejoindre un membre de sa famille ? Malgré les difficultés de recherche d'ans que cela concerne la capitale, nous savons qu'au moins deux apparentés avec des Thelohan de la région de Pipriac ont résidé à Paris au XVIIIe. Ainsi eut lieu le 1^{er} février 1742 paroisse Sainte-Opportune, le mariage à l'âge de 32 ans de Thomas Provost avec Catherine Thonnolot âgée de 38 ans[56]. Le marié, compagnon menuisier, demeurait paroisse Saint-Louis de Versailles, fils de Michel Provost tailleur et de défunte Michelle Thelohan de Saint-Ganton (près de Pipriac). Ce couple avait eu plusieurs enfants dont Thomas baptisé le 19 février 1711[57]. Un nommé Louis Thelohan habitant rue de la Mortellerie, maître taillandier[58] épousa le 27 mai 1765 en la paroisse Saint-Gervais[59] Marie Rodier veuve Marteau lui aussi maître taillandier[60].

Ce que nous savons, c'est qu'en 1767, Mathurine habitait rue Saint-Jacques, et qu'avec le consentement de son tuteur demeurant en Bretagne, elle allait épouser Pierre Paul Léon. Elle apportait alors une dot de deux-cent livres et avait reçu en rente de douaire préfix la somme de trois cent livres dont le fond devait appartenir aux enfants à naître comme le voulait la coutume de Paris. Lors de la succession, suite au décès de son époux, il est indiqué que ses cinq enfants mineurs âgés respectivement de 15 ans et demi à quatre ans étaient cohéritiers de leur défunt père et que Mathurine devenait leur tutrice[61]. Antoine Tarlé, officier de maison, habitant quai des Thelolins était nommé leur subrogé tuteur.



Acte de baptême d'Anne Thelohan à Pipriac (Ad 35)

Sa soeur Anne résidait aussi à Paris, où elle épousa Jacques Denouroy marchand tapissier[62] à Notre-Dame des Champs, le 6 février 1777[63]. La même année, Denouroy fut parrain de Marie Reine Antoinette L'Éon, soeur de Pauline. Anne épousa ensuite le 4 avril 1780, paroisse Saint-Nicolas des champs, Paul Marcon aussi marchand tapissier. Ce dernier fut témoin lors de la mise sous tutelle des enfants de Pierre Paul lorsque celui-ci décéda en 1784, il avait de plus prêté à sa belle-soeur la somme de huit cent trente deux livre pour payer Moutiers, marchand épiciier rue Saint-Thomas du Louvre. Il fut aussi présent lors du [contrat de mariage](#) entre Pauline et l'Enragé Jean Théphile Victoire Leclerc. Anne Thelohan et Pierre Marcon décédèrent respectivement à Villeparisis le 13 novembre 1808[64] et le 8 mai 1819, Pierre était alors notaire adjoint au maire[65].

Il ne faut pas méconnaître l'engagement de Mathurine Thelohan veuve L'Éon dans les premiers combats révolutionnaires de sa fille aînée. Elle et Pauline accompagnaient ainsi Constance Evrad comme l'écrit Pauline dans son procès : « *Le jour de la fuite du tyran à Varenne, j'élevais la voix contre cette infame trahison, et faillis être assassinée au ci-devant Palais-Royal avec ma mère et une de mes amies par une troupe de gardes du corps et des mouchards de la Fayette ; nous ne dûmes notre salut qu'à quelques sans-culottes qui exposèrent pour nous défendre et parvinrent par leur courage à nous arracher des mains de ces monstres* ». Elle fut présente aussi au retour du Champs-de-Mars, le 17 juillet 1791 lorsque Constance Evrad eut maille à partir avec un garde nationale et fut emprisonnée[65a]. Elle cosigna avec plus de trois cent autres noms l'[Adresse individuelle à l'Assemblée nationale par des citoyennes de la capitale](#).

Après la Révolution et après le départ de son gendre outre-Atlantique, Mathurine vécut avec sa fille rue Jean Robert[65b] et décéda dans la capitale le 11 septembre 1814 à l'âge de 69 ans au 43 rue au Maire[65c].

1^{er} - 7^{me} - ~~1841~~ - 48411
N^o. 4.
ÉTAT CIVIL.

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

VILLE DE PARIS.

Mairie du sixième arrondissement

EXTRAIT du Registre des Actes de
Décès de l'an 1844



Décès

Ebeloban

du Douze Septembre

Registre
Commis par la Commission
Loi du 13 Mars 1874
Le Maire de la Commune
R. Dubail

huit cent quatorze neuf heures du matin
Acte de décès de M^{lle}

Ebeloban, décédée le onze de ce mois à six
du matin, âgée de soixante neuf ans, née à
département d'Ille et Vilaine, demeurant à
numéro 12 bis, veuve de Pierre Paul Léon

Mathurin

Sur la déclaration faite au Maire par les
Claude René Delabuyère, voisin, et fra
Paul Léon fils de la défunte, lesquels ont
avec le chirurgien qui a certifié le décès,
lecture faite, ainsi signé, Delabuyère, Léon
Goullet, adjoint Maire

Collationné

Pour copie conforme au registre
Le vingt quatre Septembre mil huit cent
Le Maire officier de l'état civil



Goullet

Acte de décès de Mathurine Thelohan (Archives de Paris)

La famille Lœon avant la Révolution

Pauline était la première des cinq enfants issus du couple Pierre Paul Lœon et Mathurine Thelohan, née comme ses quatre frères et sœur rue Saint-Jacques et baptisée paroisse Saint-Severin. Même si elle est restée connue dans l'histoire comme Pauline Lœon, ses prénoms de baptême furent Anne Appoline[66]. Si des extraits de baptême de sa sœur Marie Reine Antoinette le 17 janvier 1777 et de son frère François Paul Mathurin né le 24 octobre 1779 furent retrouvés[67], il en est rien pour les trois premiers enfants[68].

Léon L^{on} 2316
F. P. n^o: 2678 couv

S I S

EXTRAIT. des Registres, des Baptêmes, Mariages
et Sépultures, de la paroisse de S.^t Severin, à Paris:
pour l'Année mil Sept Cent Soixante Dix Neuf le vingt
quatre Octobre à été baptisé François Paul Mathurin Léon
né d'hye fils de Pierre Paul Léon m^r Linnadié, et de
Mathurine Theloham son épouse demeurants rue de Jacques
deette p^{er} de Paris au sein François Mercier fils de Pierre
Mercier m^{tr} p^{er} de Paris dem^r rue des fossés de Jacques p^{er}
S^t Benoist de Samarine Pauline Léon fille mineure
Sous de leur aut qui ont signé Léon, Mercier Paul Léon
François p^{er}

Admis par la Commission
le 12 Février 1872
de la Commission
Roman

Collationné, à L'original et Delivré par moi
Soussigné Prêtre et Vicaire de la dite P.^{ar} et Dépositaire
des Registres à Paris ce 24 Avril Mil Sept cent quatre

482

ARCHIVES
DE
PARIS

Extrait du baptême de Pierre Paul Mathurin Léon (Ec reconstitué - Archives de Paris)

Au moment du décès de son père, Pauline suivait un apprentissage chez Madame Dubillat, marchande de modes rue de Sèvres, apprentissage ayant coûté quatre vingt seize livres. Selon une définition de 1762 « On appelle Marchandes de modes celles qui travaillent aux ajustements des Dames, & qui vendent tout ce qui y a rapport » [68a]. La marchande exerçait sa profession d'initiatrice des modes dans sa boutique, mais aussi chez ses clientes où elle se plaçait pour les aider à se parer lors de la toilette matinale.

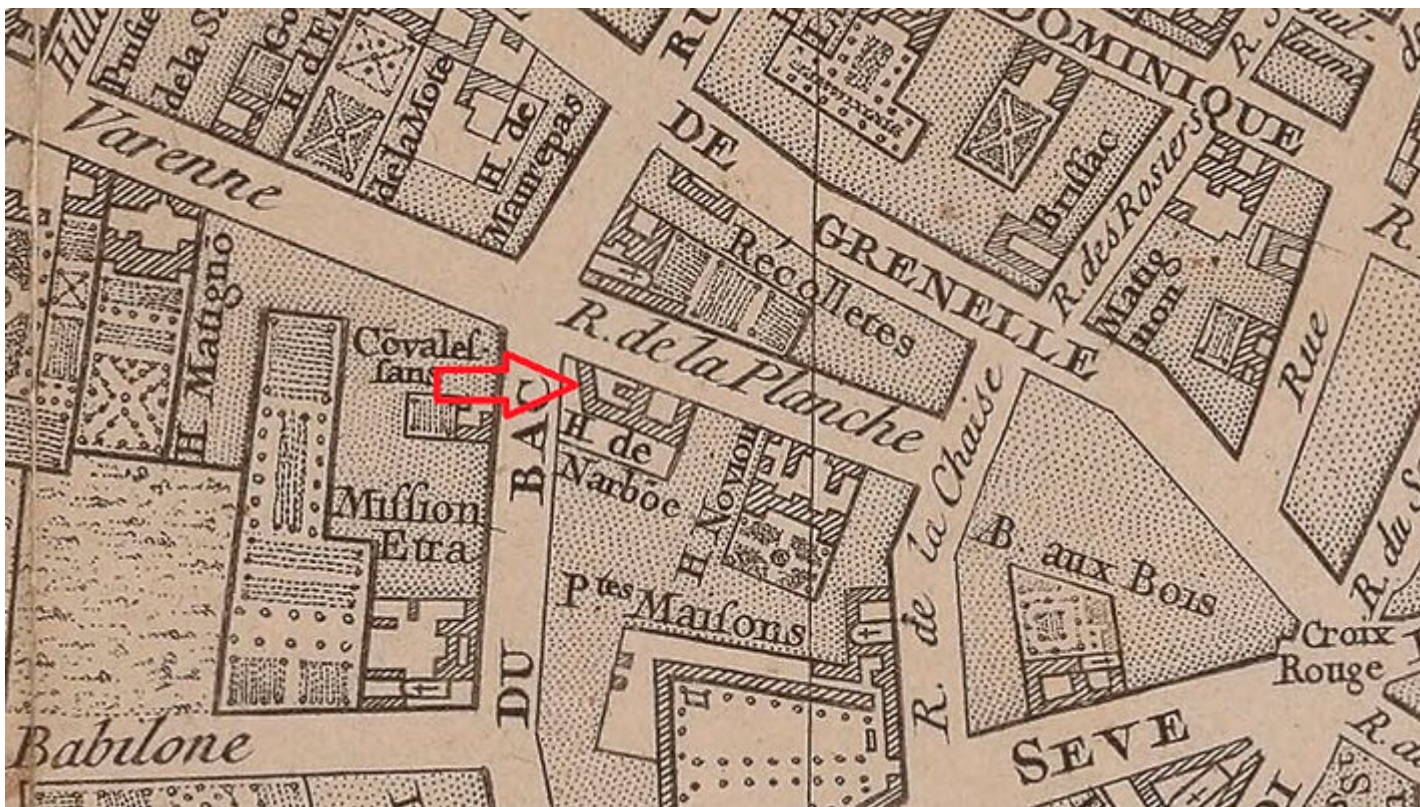


Fig. 143 – Boutique d'une marchande de modes au XVIIIe. Collection Bonnardot.

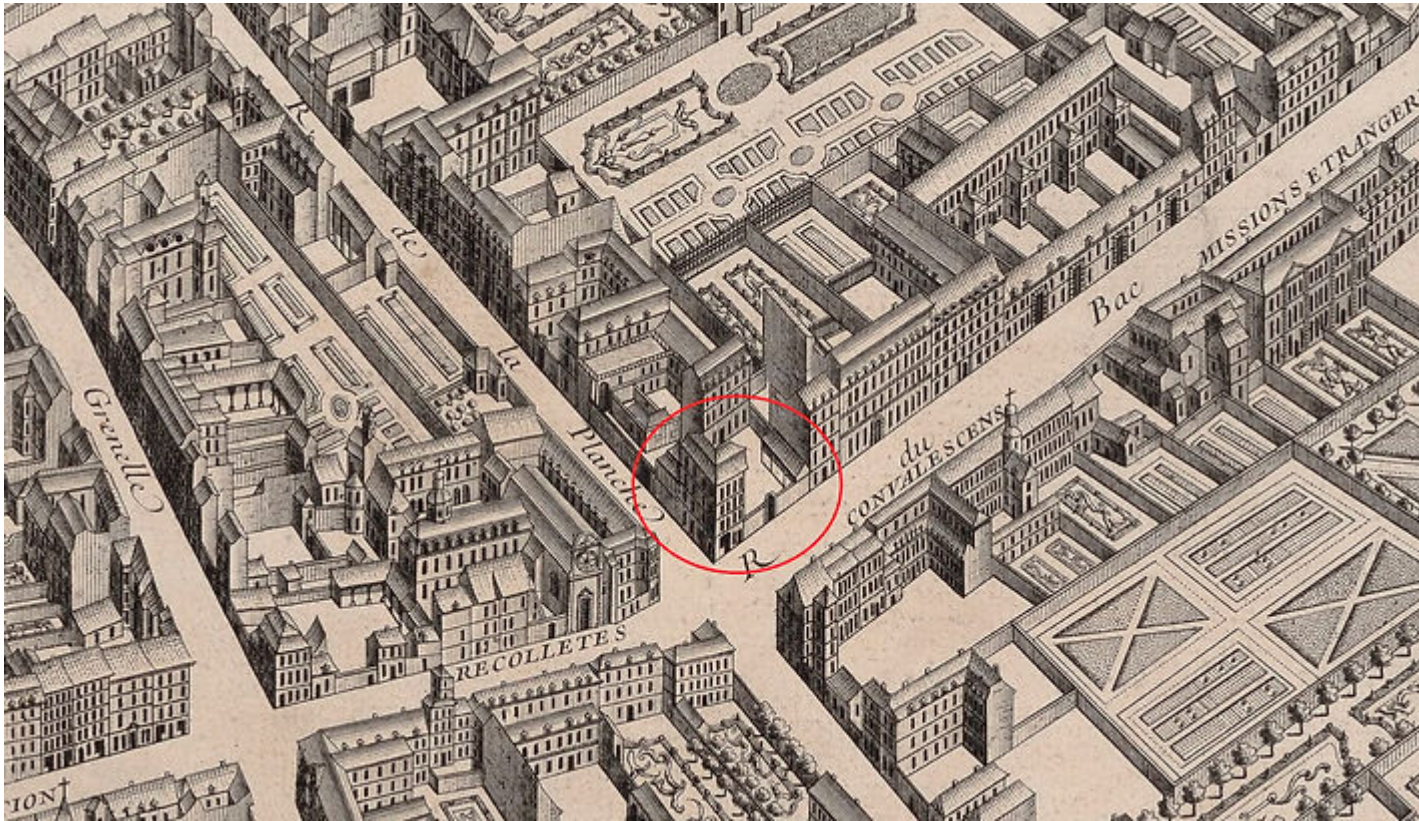
L'inventaire après décès indiquant en double le matériel pour fabriquer du chocolat peut laisser sous-entendre que cela était une activité de couple [69]. Mathurine Tholoan devenue veuve et ayant besoin de bras supplémentaires pour continuer le commerce, Pauline Lamon la rejoignit dans son activité.

Le logement rue du Bac

Pierre Paul L'Éon d'Écône donc le 15 février 1784 à Paris rue du Bac, paroisse St Sulpice, maison dont le principal locataire était un Brincard maître charron, comme nous avons vu précédemment. Lors de l'annonce dans la Feuille du jour du 16 juillet 1791 de la sépulture de Joseph Brincard, maître charron, il est indiqué qu'il habitait rue du Bac (Bac) au coin de la Planche St Sulpice[70]. Notons que cette rue de la Planche ne suivait pas le même tracé que l'actuelle rue portant le même nom. En fait, à partir de la rue du Bac, elle était le prolongement de la rue de Varenne. Avec ces indications, il semble possible de situer l'appartement que Pauline L'Éon et sa famille occupaient durant cette période. A l'un des deux coins de l'intersection entre la rue du Bac et la rue de la Planche se trouvait l'ancien monastère de l'Immaculée Conception plus connu sous le nom des Recollettes. Sur le plan ci-dessous, il semble que l'autre coin soit uniquement occupé par l'hôtel de Narbonne, connu ensuite comme celui de Narbonne-Pillet.



Mais sur le plan dit de Turgot, on peut distinguer une maison à ce coin.



Ce bâtiment est toujours visible sur le premier cadastre parisien, et semble correspondre aujourd'hui au 89, rue du Bac oÃ¹, clin d'œil de l'histoire, un chocolatier est installé. Mais est-ce le bâtiment d'origine ?



L'inventaire effectué pour la succession est passionnant car il nous décrit cet appartement et retrace la vie de la famille Lœon. On y apprend ainsi qu'une première « chambre » située au premier étage et ayant vue sur cour faisait certainement office de pièce de vie et de lieu de vente du chocolat. Elle était meublée notamment d'une cuisinière de fer blanc garnie de sa broche, d'un poêle de faïence sans tuyau en partie faïencé, d'une vieille caisse en bois pour stocker le charbon. Quatre chandeliers dont deux avec bobèches de cuivre jaune éclairaient cette pièce. Dans un petit buffet en chêne étaient entreposés quinze assiettes, deux saladiers, une soupière, six pots à confiture, deux plats, deux pots à eau en faïence commune, douze bouteilles de gros verre, cinq gobelets de verre, dix cuillères à bouche, une cuillère à soupe en étain, dix fourchettes de fer. Dans la pièce, on pouvait aussi dénombrer comme vaisselle et accessoires deux pots à beurre en grès, quatre soucoupes, une théière de porcelaine, un gobelet d'étain, deux vieilles cafetières en fer blanc, un petit poêlon, une écumoire, plusieurs poteries en grès et autres ustensiles de ménage. Étaient aussi dénombrés des chenets, une pincette, deux poêles à frire, deux trépieds, deux fers à repasser, quatre planches servant de tablettes. Accroché au-dessus de la cheminée un trumeau de bois peint en blanc composé de deux glaces surmontées d'un tableau au cadre de bois sculpté d'ornements dorés ; de chaque côté étaient accrochés deux bras de cheminée de cuivre de couleur. La pièce était complétée par une petite bibliothèque de bois blanc noirci composée de quinze volumes de livres traitant de sujets de

d'Évotion, d'une table de chêne à pied carré, d'une petite table de bois noirci, d'un bas d'armoire de bois de rapport à deux battants. Dans ce bas d'armoire étaient entreposés trente-six livres de chocolat de sainte, respectivement douze chacun de chocolat à une vanille et à une demi vanille, et de chocolat sans odeur, le tout pour une valeur marchande de cent vingt Livres. On y trouvait aussi un miroir de toilette à bordure de bois noirci, cinq chaises, un fauteuil, une bergère de bois blanc garnie de paille et recouverte de serge verte. Étaient aussi recensés une cage, un damier garni de fer et deux rideaux d'indiennes de siamoise bleue et blanche. Trois longs morceaux de cette siamoise servait de tenture entre cette pièce et une alcôve meublée d'un lit de sangle garni d'un traversin de couil rempli de plumes et une courtepointe de siamoise doublée de laine et d'une armoire à corniche cintrée et à double battant fermant à clef et disposant d'un tiroir.



Mère et enfant s'embrassant dans un intérieur (estampe de Debucourt)

La seconde chambre de l'appartement ayant aussi vue sur cour possédait une cheminée garnie d'une petite grille de fer en deux parties et d'un devant de cheminée de papier. Travaillait au-dessus de cette cheminée un trumeau de bois peint composé de deux glaces, d'un ornement de bois doré sculpté et d'un tableau. A un côté du trumeau était accroché un bras de cheminée à deux branches en cuivre, trois tasses avec soucoupes en porcelaine sont indiquées, certainement disposées sur le dessus de la cheminée. Cette pièce était meublée d'une commode en tombeau composée de bois de rapport avec un dessus en marbre et disposant de deux grands et deux petits tiroirs avec serrures en cuivre, de sept fauteuils dont un en confessionnal recouvert d'une tapisserie à motif de gros bouquet ; des indiennes à colonnes rouges et blanches et à grand ramage servaient de tentures à la chambre ; deux rideaux d'alcôve et deux petits rideaux de porte vitrée en indienne à « fond sablé et fleurs » ; étaient aussi prisés dans l'inventaire deux rideaux de siamoise rayée bleue et blanche, deux rideaux de croisée (de fenêtrage) de toile de coton bleue avec leurs tringles et anneaux, deux tableaux peints aux bordures de bois dorés, un miroir cintré de seize pouces de haut et quatorze de large à sa bordure de bois rouge, sur un arc de bois peint en blanc à « un miroir d'une glace » de vingt cinq pieds de long sur quinze de large avec un cadre à chapiteau de bois sculpté doré. Deux bras de cheminée de cristal de bohème garnis de filet de bois aidaient à l'éclairage de la pièce ; un petit cabaret [71] de bois peint à la façon de la Chine ; deux pots en serpentine ; une théière d'argent avec son robinet, un secrétaire en tombeau de bois de rapport à deux grands et deux petits tiroirs intérieurs. Pour le couchage étaient disposés deux lits jumeaux de deux pieds et demi de large garnis de matelots de laine et sommier de crin et couverts de toile à carreaux, d'un traversin de coutil rempli de plumes, d'une couverture de laine et d'une autre en coton, d'un oreiller de coutil rempli de plumes, un lit bas à barreaux. Deux autres couchettes, garnie pour d'une paille de Damas de Caux, d'un matelas de bourre rouge couverte d'une toile à carreaux, d'un matelas de petite laine, d'un traversin de coutil rempli de plumes ; quant à l'autre garnie d'une paille, de deux matelas de laine courante de toile à carreaux, d'un traversin et d'un oreiller de coutil remplis de plumes. Les deux lits étaient recouverts chacun d'une couverture de laine blanche et d'une courtépointe de siamoise rayée bleue et blanche.

La troisième chambre était fabriquée le chocolat était composée de deux petites armoires à un battant dont une fermant à clef, quatre caisses en bois, un fauteuil fané de cane, quatre chaises fanées de paille, un dessus de table en sapin, un petit pupitre en chêne, une boîte à perruque. l'outil de production était composé de deux tables pour poser les deux pierres courbes, de deux rouleaux de pierre pour la fabrication de chocolat, d'une paire de balance de cuivre jaune et d'une paire de balance de fer, de vingt-cinq livres en différents poids de fonte, de deux bassines, deux mains à remuer le chocolat, quatre planches et autres plateaux, deux bassines, trois douzaines de moules à chocolat, trois bocal de verre, deux marques de fer blanc pour former les tablettes de chocolat, un trépied de fer, une chaudière de fonte de fer. Trente Livres de pâte de cacao étaient entreposées dans une des petites armoires.



Gravure du XIXe

Dans l'inventaire après décès de Pierre Paul Léon, la garde-robe familiale est décrite avec moult détails aussi. On y trouve : cinq paires de drap de toile de ménage, six taies d'oreillers, six serviettes et deux nappes de toile pleine, onze torchons de grosse toile, dix chemises de femme de toile fine, six chemises d'homme de toile de ménage dont deux garnies de mousseline, deux déshabillés de toile d'Orange dont l'un à petit dessin courant fond blanc, un autre déshabillé de toile de coton blanches, une vieille camisole de même toile, deux jupons de dessous de toile blanche piquée, une robe en jupon d'indienne rayée mordorée et à fleurs, six paires de bas de coton, trois paires de poches de basin, un mantelet ouaté, six bonnets ronds dont trois garnis, de petite dentelle, six fichus de mousselines, trois coiffures et leur fond de filets garnies de différentes petites dentelles communes, six bonnets piqués, huit mouchoirs de toile à carreaux bleus et blancs, une paire de gants de soie noire, une redingote de peluche grise, un habit et veste de vieux drap noir, une veste de satine, une veste de molleton dont le devant couvert d'indienne fond bleu à ramage, douze cols de mousseline, cinq mouchoirs de poche de couleur différentes tailles, deux paires de bas de fil noir, cinq mouchoirs de poche de différentes tailles en couleur, deux perruques en bonnet de cheveux, un chapeau noir, une paire de cuir et une paire de pantoufles pour homme, deux paires de souliers en sabot pour femme couverte de peau de chèvre, un manchon de femme couverte de satin cramoisi, une paire de boucles de souliers et une autre de jarretière en cuivre, une paire de bouton de manche de métal, une boucle de col d'acier, une canne pomme d'ivoire et parasol couvert de taffetas vert.



Femme – Mantelet de satin noir (Cabinet des Modes de 1785)

Cet inventaire donne l'impression d'une certaine aisance matérielle, l'estimation des meubles, de la vaisselle, des vêtements, du matériel et des fournitures liés à l'activité de fabrication de chocolat s'élève à près de neuf cent dix livres, aisance à certainement relativiser si on retient le matériel de travail indiqués « k, certaines chemises au col limé », et aux dépenses dues.

Est-ce suite au décès de Pierre Paul Léon que la famille Léon quitta la rue du Bac pour s'installer au 356 rue de Grenelle ? Il y est certain que la famille y demeurait en 1791 et y résidait encore en octobre 1793 lors de son [mariage](#) de Pauline avec l'Enragé Leclerc. Lui est indiqué habiter rue de Grenelle en face de la rue de la Chaize maison du citoyen Thomas limonadier [72], mais après leur emprisonnement, Pauline donna naissance à leur fils Pierre rue des Fossés Montmartre (aujourd'hui partie de la rue d'Aboukir), 7 passage du Vigan (aujourd'hui disparu). Pour conclure et comprendre en partie le combat de Pauline Léon, il peut être affirmé sans trop d'erreur, que le fait d'avoir un père ayant connu dans sa jeunesse la situation plus que délicate d'être « de nation juive » avant l'Edit de tolérance et une mère ayant, elle, dans son enfance observé aux premières loges l'exercice de la justice seigneuriale en Bretagne fut déterminant. Pauline ayant été élevée dans les principes des philosophes ne pouvait que s'impliquer dès 1789. Mais il faudrait plus de temps et de détails pour mieux terminer cela. Ainsi, il aurait été passionnant de connaître exactement quels étaient les quinze ouvrages de pointe de sa bibliothèque, héritages de l'histoire familiale faite de bouleversement religieux ?



Bibliographie succincte et non exhaustive pour appréhender le combat de Pauline L on, des Citoyennes R publicaines R volutionnaires et par extension celui des femmes R volutionnaire :

- L opold Lacour, *Les origines du f minisme contemporain : Olympe de Gouges, Th roigne de M ricourt, Rose Lacombe*, Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1900, 432 p
- Marie Cerati, *Le Club des citoyennes r publicaines r volutionnaires*, Paris,  ditions sociales, coll. Pages d histoire populaire, 1966, 199 p.
- Dominique Godineau, *Citoyennes tricoteuses : les femmes du peuple   Paris pendant la R volution fran saise*, Aix-en-Provence, Alin a, coll. Femmes et R volution, 1988, 432 p
- Claude Guillon, *Pauline L on, une r publicaine r volutionnaire*, Annales historiques de la R volution fran saise, no 344,   avril-juin 2006, p. 147-159
- Jean-Cl ment Martin, *La R volte bris e. Femmes dans la R volution fran saise et l Empire*, Paris, Armand Colin, 2008, 250 p.
- Claude Guillon, *Notre patience est   bout, 1792-1793, les  crits des Enrag s*, IMHO, 2021, 285 p.
- Christine Le Bozec, *Les femmes et la R volution : 1770-1830*, Pass s Compos s, 2019, 220 p.

- [1]AN,- *Précis de la conduite révolutionnaire dâ?? nne Pauline Lâ??on, femme Leclerc -cote F7 4774/9*
- [2]Filae- fond Andriveau -Mariages Ã Paris (1613-1805) -Saint-Sâ??verin
- [3] AD 35 -BM Langon -1767- cote 10 num 355 445
- [4] A.N RE/XXX/7 Notaire Prignot de Beauregard Jean- 1767-10-18-contrat de mariage entre Pierre Paul Lâ??on et Mathurine Thelohan
- [5] Mâ??me si un dâ??nommâ?? Isaac Lâ??on â?? *Juif de nation*â??• Ã??tait tâ??moin avec Jean Epron de La Roche, bourgeois de Paris, Jacob Alexis, marchand orfâ??vre et Tezelle Salome aussi â?? *juif de nation*â??, le 16 mai 1721 lors dâ??un homologation de contrat de Jacques Gemat demeurant rue Greneta au charriot dâ??or. AN Y4347 â?? Paris (Paris, France) â?? Registres de tutelles-01/05/1721 â?? 31/05/1721 <https://www.geneanet.org/registres/view/5617/635>
- [6] Manuscrits de la bibliothâ??que de lâ??Arsenal- Archives de la Bastille. DEUXIÃ??ME SECTION â?? PRISONNIERS DOSSIERS INDIVIDUELS ET DOCUMENTS BIOGRAPHIQUES (1). Annâ??e 1729. Vingt-cinq dossiers, Lel-Lev â?? 1729, dossier Lâ??on (Manuel de) vue 15/ 298 fâ??.7r <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90806529>
- [7] Archives israâ??lites de France, 26 juillet 1894, article de Lâ??on Kahn, *les juifs de Paris au XVIIIe*, 1^{er}e partie, p 7 Retronews : â?? (â??!) *A vrai dire, les relations quâ??ils avaient avec les seigneurs et les dames de qualitâ?? nâ??y avaient pas peu contribuâ??.* Des idâ??es de vanitâ?? et dâ??ostentation sâ??Ã??talent Ã??veillâ??es en eux au contact de la noblesse. On se laissa anoblir, sans grande râ??sistance. Leurs noms se prâ??taient au surplus Ã?? cette petite mâ??tamorphose, fort Ã?? la mode Ã?? une Ã??poque oâ?? lâ??anoblissement supplâ??ait Ã?? toutes les qualitâ??s, Ã?? toutes les versus. RaphaÃ??l de Lâ??on, Bernard de Valabrâ??gue, Nathan de Morhange, Elie de Perpignan â?? et combien dâ??autres ! â??, dâ??signâ??s pour plus de facilitâ?? sous le nom de la ville dont ils Ã??taient originaires, nâ??avaient pas ambitionnâ?? cette facon de gentilhomme qui leur avait Ã??tâ?? bâ??nâ??volement octroyâ??e par la Police. Ils lâ??acceptâ??rent. il leur semblait quâ??en sâ??Ã??levant de la sorte au-dessus de la bourgeoisie et du peuple, ils devaient gagner plus aisâ??ment leur estime, et se rapprocher en mâ??me temps de la noblesse qui, dans des vues diverses, sâ??Ã??tait plus dâ??une fois rapprochâ??e dâ??eux(â??!) Ã??».
- [8]Universitâ?? Montesquieu â?? Bordeaux Iv Ã??cole Doctorale De Droit (E.D. 41) Doctorat En Droit Pierre Bertâ??, Genâ??se Du Code De La Nationalitâ?? Franâ??saise (1789-1927) Thâ??se dirigâ??e par M. Marc MALHERBE, Maâ??tre de confâ??rences Ã?? lâ??Universitâ?? Montesquieu â?? Bordeaux IV Soutenue le 28 Octobre 2011 : â??(â??!) car si le terme de nation fut utilisâ?? dâ??s le XVIe siÃ??cle, il recouvrait des significations et traduisait des râ??alitâ??s toutes autres. Entre le XVIe et XVIIe siÃ??cle le substantif Ã?? « nation Ã?? fut par exemple utilisâ?? comme lâ??Ã??quivalent de Ã?? « province Ã?? (la Gascogne, la Bretagne), de corps privilâ??giâ?? (la nation portugaise formâ??e par les juifs râ??fugiâ??s dans le Sud-Ouest du royaume de France), etc.(â??!)â??• David COHEN, *Juifs allemands et Juifs portugais Ã?? Paris sous Napolâ??on III* In : Hommes, idâ??es, journaux Paris : Ã??ditions de la Sorbonne, 1988 <http://books.openedition.org/psorbonne/69764> â??(â??!) *On dâ??signe par Juifs portugais et Juifs allemands, pour reprendre les expressions en usage depuis le XVIIIe siÃ??cle, les deux ethnies principales composant la communautâ?? juive franâ??saise. Les premiers originaires dâ??Espagne ou du Portugal comme leur nom lâ??indique sont de rite sâ??farade (Espagne en hâ??breu). Les seconds originaires dâ??Allemagne, de Pologne ou dâ??Europe centrale sont de rite ashkâ??naze (Allemagne en hâ??breu). Les reprâ??sentants de ces deux ethnies regroupâ??s Ã?? Paris, dont cet article va relater les contacts au milieu du XIXe siÃ??cle, proviennent pour les Juifs portugais de Bordeaux, Bayonne et sa râ??gion, Marseille, Nâ??mes et sa râ??gion, et pour les Juifs allemands de lâ??Alsace et de la Lorraine (â??!)â??•*
- [9] Le patronyme Lâ??on est prâ??sent Ã?? Bordeaux. Archives de Bordeaux â?? GG 842 â?? Israâ??lites Portugais. â?? Registre des circoncisions (28 fâ??vrier 1706-26 janvier 1775) â?? 28 fâ??vrier 1706-26

janvier 1775 Circoncisions *de David payes de le³ⁿ de ocho dias padrinos joseph payes de leon y salaramerai* le 29 mai 1709 (f^o8) ; de *Abraham de Jacob de Leon de 8 dias padrinos suagelo isaac ybaro madrina vaque ybaro* le 30 juillet 1710 ; *David de Jacob de Leon de 8 dias en Sabat padrinos david ybara y rebka ybara sustios* le 23 d^ocembre 1719 ; *de Jacob de Leon* *venido de espagna de edad de 45 anos padrini moshe loppes depasa* (f^o 25)

[10] Philippe-Efraïm Landau, *l'origine de la tradition s^ofarade à Paris : les Juifs de rite portugais aux XVIIIe et XIXe siècles*. Archives Juives, 42, 25-40. <https://doi.org/10.3917/aj.422.0025>

[11] Joseph Millner, *Histoire des Juifs de Paris*, En marge du bi-millénaire d'0.e Paris, Centre de Documentation Juive Contemporaine, « Le Monde Juif », 1951/5 N^o 43, pages 17, ISSN 0026-9425 <https://www.cairn.info/revue-le-monde-juif-1951-5-page-17.htm> : *Les Juifs se sont établis à Paris très anciennement et sans doute en même temps que les Romains. On y constate en tout cas leur présence dès l'époque mérovingienne. Expulsés et rappelés sans cesse durant le moyen-âge, ils furent chassés une dernière fois en 1615. Que cette expulsion ait été ou non absolument effective, il est du moins certain qu'on les retrouve à Paris dès le début du XVIIIe siècle le M^odecin Axevedo y est signalé en 1705 ; deux juifs de Metz y sont indiqués en 1707 ; puis en 1717, le M^odecin Sylva. Nous connaissons d'ailleurs plusieurs listes de Juifs parisiens dressées par la police ; la plus ancienne actuellement retrouvée date de 1715 ; elle porte une vingtaine de noms. D'autres listes, au milieu de XVIIIe siècle, mentionnent une centaine de Juifs parisiens. A la veille de la Révolution, ils étaient probablement cinq à six cents. La plupart des Juifs de Paris, au moins dans la première moitié du XVIIIe, n'étaient pas établis de manière stable ; ils ne faisaient que passer, séjournant seulement quelques mois pour leurs affaires, logeant à l'hôtel ou dans les chambres garnis. Ils venaient de Bordeaux, de Bayonne, des terres pontificales d'Avignon et du Comtat. Ce sont des Juifs de rite portugais ou avignonnais. D'autres arrivaient de Metz, de Lorraine, d'Alsace, d'autres enfin étaient originaires de l'étranger, des villes du Rhin, de Francfort, de Hambourg, de Hollande ou d'Angleterre. Tout ceux-là formaient un second groupe ; ils étaient de rite allemand. Les premiers, les Portugais se logeaient aux environs de Saint-Germain des Prés, particulièrement dans la rue Saint-André des Arts. La foire Saint-Germain les attirait dans ce quartier : lors de la foire, ils pouvaient commercer sans exposer à la juridictions des corporations parisiennes. (à?) La plupart de ces Juifs étaient pauvres beaucoup vivaient de colportage. Certains, notamment des Portugais, étaient marchands de soieries. L'ensemble de ces Juifs formait une population honnête et à laquelle la police n'eut à reprocher que des délits relativement rares. Leur rite en était d'autant plus grand que leur activité restait contraire en tout sens par les règlements qui ne leur permettaient par exemple ni d'avoir boutique sur rue, ni même d'entrer en apprentissage.* Philippe-Efraïm Landau, *l'origine de la tradition s^ofarade à Paris : les Juifs de rite portugais aux XVIIIe et XIXe siècles*, Archives Juives, vol. 42, no. 2, 2009, pp. 25-40 : *La ville de Paris est officiellement interdite aux Juifs depuis 1394. Toutefois, depuis le début du XVIIIe siècle, des israélites messins commencent à tenir commerce sur la rive droite, tandis que quelques Portugais m^oavignonnais s'installent sur la rive gauche, entre la Seine et le quartier de l'Odéon. Interdits de résidence dans la capitale, ils n'y font, pour la plupart, que de brefs séjours. Toutefois, certains réussissent à y lire domicile, arguant de leurs lettres de naturalité et profitant de la tolérance des autorités municipales. Il n'empêche : jusqu'à l'avènement de Louis XVI, il n'y a pas de communauté juive à Paris. « Pour la masse, pas de droit commun », résumait l'historien Henri Monin (à?)*

[11] Henri Monin, *Les Juifs de Paris à la fin de l'Ancien Régime*. In: *Revue des études juives*, tome 23, n^o45, juillet-septembre 1891. pp. 85-98. www.persee.fr/doc/rjuiv_0484-8616_1891_num_23_45_3769 : *Tout Juif est suspect, et son passeport est limité à un temps d'arrêt. De plus, avec l'interdiction du commerce en boutique qui leur est faite, une*

présence permanente s'avère difficile. Il est possible néanmoins que leur petit nombre (une trentaine d'individus vers 1726), et leur capacité à s'adapter au monde non juif – contrairement aux Allemands qui respectent davantage leurs obligations religieuses – aient rendu les Portugais relativement invisibles dans la société parisienne. Arrachés à leur communauté d'origine, certains concluent aussi des unions mixtes, contrairement aux Lorrains et aux Alsaciens qui, souvent instruits dans la religion, se montrent plus endogames. De fait, les pratiques religieuses des Portugais semblent très réduites. Vêtus comme leurs concitoyens, rasés et à l'aise dans la langue et les mœurs françaises, ils vivent leur confession « de façon libérale », à la périphérie d'un judaïsme de stricte observance. Sans doute faut-il y voir une attitude issue du marranisme ?

[12] La tradition voudrait que ce soient les juifs espagnols qui auraient introduit le chocolat en France notamment à Bordeaux et à Bayonne. Concernant l'importance des juifs dans l'histoire du chocolat, lire Marcel Marc Douyrou (auteur de *Chocolat de Bayonne et du Pays Basque, chocolatiers du XVIIe au XXe siècle*) sur le site <https://www.histoire-du-chocolat-basque.fr/histoire.html> Anne-Laure Briand. Invitation à un délicieux voyage : de la découverte millénaire d'un arbre sacré aux escapades gourmandes au cœur du patrimoine-chocolat de Bayonne. Histoire. 2012. https://dumas.ccsd.cnrs.fr/file/index/docid/947043/filename/BriandAL_M1CS_Heiniger.pdf Plusieurs auteurs relient l'arrivée du chocolat à Bayonne à celle des Juifs, nous en reparlerons lors de l'évocation de « la légende de l'arrivée du chocolat à Bayonne en 1609 ». Pourtant, du fait du manque d'archives, et selon plusieurs érudits, il est impossible d'affirmer que ce sont les Juifs Portugais qui introduisirent le chocolat à Bayonne. •

[13] Paul Hildenfinger, *Documents sur les juifs à Paris au XVIIIe siècle : actes d'inhumation et scellés*, E. Champion (Paris), 1913 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6481515v> pp 81_82

[14] Revue rétrospective, recueil des pièces intéressantes et des citations curieuses. Volumes 17-18, 1893, article de Paul Estrée, *Un policier homme de lettres inspecteur Meusnier (1748-1757)* p 263 google book

[15] Manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal. Archives de la Bastille. Première Section. Administration Du Lieutenant Général De Police. Bureaux de la lieutenance de police. 1^{er} Bureau. Religion. Juifs (Surveillance des). Rapports et placets au Lieutenant de police, procès-verbaux de l'inspecteur de police spécialement chargé de la surveillance des Juifs. Années 1757-1759. Bibliothèque nationale de France. Bibliothèque de l'Arsenal. Ms-10231 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53140867c> Manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal. Archives de la Bastille. Première Section. Administration Du Lieutenant Général De Police. Bureaux de la lieutenance de police. 1^{er} Bureau. Religion. Juifs (Surveillance des). Rapports et placets au Lieutenant de police, procès-verbaux de l'inspecteur de police spécialement chargé de la surveillance des Juifs. Années 1721-1755 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53140863k> (voir aussi Tableaux dressés par l'inspecteur Buhot, des Juifs domiciliés à Paris, en date du 30 déc. 1756, du 30 déc. 1757, du 30 juin 1758, du 29 déc. 1758 et du 6 juill. 175 des 13 juin 1755, 2 janvier 1756, 16 juillet 1756, 4 décembre 1756, 30 décembre 1757, 30 juin 1758, 29 décembre 1758 et 6 juillet 1759 à Kahn Léon, *Les Juifs de Paris de 1755 à 1759*. In: *Revue des études juives*, tome 49, n°97, juillet-septembre 1904. pp. 121-145.

www.persee.fr/doc/rjuiv_0484-8616_1904_num_49_97_4702 <https://www.cairn.info/revue-archives-juives1-2009-2-page-25.htm#no3>

[16] Philippe-Efraïm Landau, *À l'origine de la tradition s'farade à Paris : les Juifs de rite portugais aux XVIIIe et XIXe siècles*, Archives Juives, vol. 42, no. 2, 2009, pp. 25-40 : *De fait, les pratiques religieuses des Portugais semblent très réduites. Vêtus comme leurs concitoyens, rasés et à l'aise dans la langue et les mœurs françaises, ils vivent leur confession « de*

façon libérale», la paraphrase d'un judaïsme de stricte obédience. Si leur statut juridique demeure prcaire, les Portugais profitent néanmoins de leurs lettres patentes et du flou juridique qui les entoure. •

[17]Prénom Louis Laffineur (<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k322605c>). Sa veuve Marguerite Dupont dca da en dcembre 1787. Certainement un fils François Laffineur, potier de terre rue Mazarine (<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9788586f>) fut considéré comme un septembriseur : «Le citoyen LAFINEUR, potier de terre demeurant rue Mazarine, près celle de Seine. Prvenu d'avoir applaudi aux massacres du 2 septembre, et d'avoir dit, tant dans un état d'ivresse, que ce qui avait fait avait bien fait». (<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k64811995>)

[18]Evelyne Oliel-Grausz, *Droit et espace sfarade : Jacob Rodrigues Pereire et l'extension des privilges. Du royaume la Nation*. Archives Juives, 37, 28-46. <https://doi.org/10.3917/aj.371.0028>

[19] Paul Hildenfinger, *Documents sur les juifs à Paris au XVIIIe siècle : actes d'inhumation et scellés*, E. Champion (Paris), 1913 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6481515v> pp 89-90

[20] AN ET-L-475 à Paris (Paris, France) Archives notariales GIRAULT Jean Louis (Liasses) | 13/02/1762 à 31/03/1762. Contrats de mariage, notariats, inventaires après décès et autres par Jean Louis Girault <https://www.geneanet.org/registres/view/21155/123> C- f 123

[21]Elle avait eu en une fille Rachel avec Isaac Tobar, marchand juif d' Hollande, demeurant à Paris, rue Saint Denis, vis vis la rue Thevenot • fille dca dca en 1738 et inhumée à la Villette, et une autre dca dca en 1739 au domicile d' Emmanuel de Lon rue Mazarine à l'âge de 6 mois (Paul Hildenfinger, *Documents sur les juifs à Paris au XVIIIe siècle : actes d'inhumation et scellés* <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6481515v>)

[22] Sébastien Jahan, *Le mariage mixte au XVIIIe siècle*, Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest 113-1 2006 <http://journals.openedition.org/abpo/900> : «D'autre part, une autre minorité, les juifs, subsistait en dépit des interdictions, dans des conditions prcaires en Lorraine ou en Alsace, plus enviables en Avignon ou à Bayonne et Bordeaux. Elle pouvait rassembler 40000 âmes au maximum à la fin du XVIIIe siècle. Le paradoxe de cette absence de rcfrence la religion des époux n'est qu'apparent, puisque la proscription de la mixité religieuse se trouve en fait dans la définition même du mariage. Le mariage catholique est un sacrement. À ce titre, il ne peut concerner que deux chrétiens baptisés 12 et qui, par ailleurs, reconnaissent la cmonie sa portée sacramentelle. Chacun sait que les rcfmés n'admettent que deux sacrements, ceux institués par Jésus, le baptême et l'eucharistie. De fait l'union d'un catholique et d'un protestant n'est possible qu'à la condition qu'un des deux conjoints épouse en même temps les croyances de l'autre, c'est-à-dire se convertisse 13. Quant au mariage mixte unissant une famille juive à une famille chrétienne, il pose aussi beaucoup de problèmes. Aux yeux de la loi israélienne, le mariage avec un non-juif n'a aucune valeur et les parents de l'enfant ayant contracté allaient frquemment jusqu'à observer les rites de son deuil. Dans un contexte où l'agent de la célébration des noces ne peut être qu'un religieux, il va de soi que le mariage mixte interconfessionnel n'existe pas stricto sensu. Compte tenu du rapport des forces entre une religion et des minorités au mieux à peine tolérées (l'adit de Nantes, ne oublions pas, interdisait le proslytisme protestant et toute conversion d'un catholique à la Rcfme), il supposait nécessairement comme préalable l'abjuration ou le baptême du non catholique •.

[23]Article de Leon Kahn dans Archives israéliennes de France du 1 novembre 1894 *Les juifs de Paris au XVIIIe siècle d'après les archives de la lieutenance générale de police chapitre VII proslytisme et affaires de religion* p 6-7 Retronews : «(à?) Pour beaucoup la tentation était forte de se soustraire par le baptême aux souffrances qu'ils enduraient, et la situation des Juifs de Paris

Était telle que tous n'eurent pas la force de résister à cette coupable séduction. La lutte pour la vie, ils la connaissaient déjà dans ce quelle elle avait de plus atroce, car au combat naturel contre la misère s'ajoutaient pour eux les dures batailles qu'ils avaient à soutenir contre le mépris, les préjugés et les lois. Ils offraient donc un terrain bien préparé aux entreprises du clergé. Et puis leurs ancêtres espagnols et portugais, courbant la tête sous l'orage n'avaient-ils pas jadis renoncé en masse à la foi en leur Dieu pour embrasser le catholicisme? Pourquoi les fils ne suivraient-ils pas l'exemple laissé par leurs pères? Ils ne songeaient pas, ces enfants déjà d'agonistes, que les temps n'étaient plus en France où la religion fanatisait assez les hommes pour qu'on fit brûler ou massacrer ces « chiens de Juifs », et que bien différente était la lutte contre la mort de la lutte pour les besoins de la vie. Des Juifs de Paris qui allèrent au christianisme, les uns ne virent là qu'un moyen d'améliorer leur sort les autres, cédant à des suggestions rassurantes un moyen de vaincre les préjugés et de s'imposer une société qui, dans son ensemble, les rejetait loin d'elle. Ils se trompaient tous : le baptême ne changeait rien à leur destinée. Il pouvait leur donner des satisfactions présentes, et par les sentiments d'orgueil qu'il leur procurait les abuser sur l'étendue des joies futures en ce monde. Mais la réalité répondait mal à ces espoirs trompeurs. Nous avons trouvé, dans une brochure qui parut en 1722 sous le nom de R. Ismaël ben Abraham, Juif converti, ces deux phrases qui peignaient bien l'état des esprits à cette époque : « Les français souffrent lorsqu'ils entendent parler d'un Juif, ils se défient du Juif converti comme des autres », et plus loin : « Celui même qui s'est fait baptiser trouve difficilement accès parmi le peuple, on l'y regarde toujours d'un œil médaigneux, on le fuit toujours! » Les Juifs de Paris en éprouvèrent la vérité. Pour la police, comme pour ceux avec lesquels ils étaient en contestation, leur origine restait comme un stigmate que leur abjuration n'avait pu effacer. Qu'ils fussent convertis depuis des semaines, des mois ou des années, si on n'accompagnait plus leur nom du mot, « Juif » on y accolait la qualification de « ci-devant Juif », qui perpétuait bien au-delà de la conversion les préjugés auxquels par cet acte ils avaient tenté de se soustraire. C'était bien pire encore lorsqu'ils n'avaient eu recours à l'indulgence que pour se laver d'inculpations graves : reniés par leurs frères qui ne leur pardonnaient pas cette apostasie, ils étaient repoussés à la fois des catholiques comme de leur première nation ». Néanmoins, habitués à toutes les injures, ce n'était pas une avanie de plus qui pouvait les arrêter dans leurs desseins. Et puis l'orgueil humain est si grand que chacun s'imagine être au-dessus des faiblesses d'autrui et prétend vaincre l'orgueil de son voisin a succombé. Les Juifs ne se laissaient donc pas détourner de leur but par des difficultés de ce genre. Cela est si vrai que de 1718 à 1772 on en compte pas moins d'une quarantaine, d'après les Archives de la haute-lieutenance générale, qui ont dit : Dieu fit la grâce de connaître Jésus-christ ». Mais, néophytes de circonstance, ils le connurent plus ou moins intimement, et mirent dans leurs rapports avec Lui une ferveur plus ou moins sincère. A quel sentiment cédèrent-ils les uns ou les autres? Tout dépendait du moment et de la cause. Tels, comme Isaac Fonsèche, de Bayonne, et Cavan Mustapha, Juif de Messine, se faisaient admettre aux Nouveaux convertis, et instruire « des vérités de la religion catholique », parce qu'ils étaient « sans métier ny profession pour les faire subsister » ; tels autres, comme Léon Olry Spir Lévy et Cerf de Morhange, qui « avoient plusieurs capitaines sur le corps », demandaient le baptême pour obtenir « un congé ». Ici c'était un Juif qui, n'ayant pu obtenir la permission de rester à Paris, se faisait baptiser pour pouvoir se passer de cette autorisation. Là c'était un autre qui, détenu pour défaut de passeport, était relâché pour être mieux même de faire abjuration; enfin c'était MM. d'Arniche et d'Albuque qui, pour avoir un sauf-conduit, faisaient valoir qu'ils mettaient à profit leur dévotion au Temple « pour s'instruire des vérités de la religion chrétienne, pour laquelle ils étaient portés d'affection depuis plusieurs années ». Quel plus noble usage pouvaient-ils faire de leur retraite? Telles étaient quelques-unes des raisons

all'égues par les Juifs pour gagner « la grâce de la dévotion et fa vertu des sacrements ». Ils trouvaient, ils est juste de le dire, un accueil si empressé auprès des ecclésiastiques, les prêtres étaient si peu difficiles sur le choix des catéchumènes, qu'on s'explique fort bien que les Juifs de cette époque se soient fait un tremplin de l'abjuration. Quand on demande des hommes, dont le dernier, le plus sûr abri contre les persécutions de toutes sortes est le culte des ancêtres, de sacrifier à une autre religion la religion sainte, celle en laquelle ils ont mis toute leur force, toute leur confiance, on doit s'attendre qu'ils cèdent, en renonçant à leur foi, plutôt à une nécessité du moment qu'à une conviction de leur être. Qui donc en tout cas pouvait s'en indigner ? »

[24] Léon Kahn, *Histoire de la communauté israélite de Paris., Les Juifs de Paris au XVIIIe siècle, d'après les archives de la lieutenance générale de police à la Bastille*, Paris, 1894 p 123 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90806529>

[25] Archives nationales - Minutes du notaire Louis Boursier - MC/ET/XXVII/437-30 mars 1784 Inventaire après décès de Pierre Paul Léon, marchand limonadier fabricant de chocolat, époux de Mathurine Toloan, demeurant rue du Bacq. Quartier Saint-Germain-des-Près

[26] *Statuts et ordonnances pour les marchands épiciers et les marchands apoticaire-épiciers de la ville, fauxbourgs & banlieue de Paris.*, Paris, de l'imprimerie de Prault père, 1755 voir pp 41,44,63-64 *Nouveau recueil des statuts et règlements de la Communauté des maîtres distillateurs, marchands d'eau-de-vie et de toutes sortes de liqueurs de la ville de Paris*, imp. de J. Chardon (Paris), 1754 pp 72-75 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k65675607>

[27] Joseph Antoine Brincard né vers 1729 épouse le 3 août 1762 à Paris Geneviève Elisabeth Carré qui décède le 16 septembre 1782 ([AN Y13] - Paris - Index des scellés). Ils eurent deux fils : Joseph Guillaume maître de forges ; et Antoine Brincard (nommé colonel en 1813, puis maréchal de camp en 1821, fut officier de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis et mourut en 1823. Il avait été crâche chevalier de l'Empire par lettres patentes du 18 août 1810, puis avait reçu le titre héréditaire de baron, avec règlement d'armoiries, par lettres patentes du roi Louis XVIII du 18 décembre 1818 Gustave Chaix d'Est-Ange, Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIXe siècle - tome 7

[28] Pierre Masson (limonadier), *Le Parfait limonadier ou La maniere de preparer le thé, le café, le chocolat, & autre liqueurs chaudes & froides*, C. Moette (Paris), 1705 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9769378z> p5 : « Le Chocolat est une composition de Cacaos d'Espagne, de Vanilles, de Clous de Gerofle, de Cannelle, de Maffie & de Sucre ; le tout bien préparé on en fait une Pâte que l'on met par livres, demies livres, & par quarterons, & l'on s'en fert comme il est dit cy-dessus »

[29] Inventaire après décès de Pierre Paul Léon, « Déclare la D^e Vve Léon, qu'il est du par le portier m. le Comte de Montault, place Louis XV, dix neuf livres, dix sols et par le nommé Lafrance domestique de M le Duc de Rohan rue de Varenne, quatre livres le tout pour du chocolat »

[29b] « Haut de la Planche - Un ouvrier vanne les amandes de cacao (fig. 2), qui sont ensuite brisées ou torréfiées sur le fourneau, dans une chaudière de fer (fig. 1). Puis, les amandes sont pilées dans un mortier tenu au chaud (fig. 3), et broyées sur une pierre dure échauffée, avec un rouleau de fer (fig. 4). On ajoute un peu de sucre à la pâte ainsi obtenue, ce qui donnera Le chocolat de sainte. »

[30] Ibid

[31] AD 35 Bms - Pipriac - 1716- 10 NUM 35219 46 f°5. Parrain : Juste Poullain ; marraine : Anne Maignan ; étaient aussi notés présents en plus du père, Michellet Betin et Julienne Blanchard.

[32] René Laigue, *La Noblesse bretonne aux XVe et XVIe siècles ; formations et montres* <https://archive.org/search.php?query=external->

identifier%3A%22urn%3Aoclc%3Arecord%3A878456932%22

[33] Petites seigneuries du comté de Rennes (suite), seigneurie de la Théboudaye en Saint-Ganton , article de A. Anne Duportal paru dans Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, 1906, p 411: *«Lorsque la sentence fut signifiée au baron de Bossac il se trouvait retiré au village de la Rairie, en Pipriac, chez son ancien homme d'affaires Julien Thélohan, notaire et procureur de de plusieurs juridictions, qui lui avait donné retraite dans sa maison par reconnaissance ou par pitié. Il dut chercher asile ailleurs car la Rairie fut envahie par ses ennemis et Julien Thélohan, obligé lui-même de prendre la fuite, demeura plusieurs jours caché dans les bois sans pouvoir rentrer chez lui.»*

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2077888/f480.item.r=THELOHAN>

[34]AD 35 Bms d'Ille-et-Vilaine Pipriac 1698- 10 NUM 35219 28 ; 9 mai 1698

[35]AD 35 BMS Bruc-sur-Aff -10 NUM 35045 614- f 6 -Il épousa le 27 juillet 1750 Bruc-sur-Aff Louise Gorry , et est indiqué Sieur de la Porte, avocat, procureur fiscal et receveur général de la baronnie de Bossac)

[36] Hervé Tigier, Les Enquêtes civiles du Présidial de Rennes, Association Bretonne de Généalogie et d'Histoire, 2018, pp18 et 23

[37]Louis Benaerts, *Le régime consulaire en Bretagne, le département de l'Ille-et-Vilaine durant le Consulat (1799-1804)*, Paris, Edouard Champion éditeur, 1914, pp 149, 167-168

[38]Julien 1^{er} avril 1711, Thebaud 5 février 1713, Joseph 30 août 1714, Anne le 5 mars 1716, Julienne, 3 septembre 1717, Pierre 13 mars 1720; Guillaumette 18 mai 1722, Julien 12 octobre 1723

[39] AD 35 BMS Redon 10 NUM 35236 395 f°12

[40] AD 35 BMS Langon -10 NUM 35145 2 f°5

[41] AD 35 sépultures Langon d'Ille-et-Vilaine 1784 10 NUM 35145 645 f°4-5

[42]AD 35 BMS Langon d'Ille-et-Vilaine 10 NUM 35145 105 f°8 Furent témoins, André Tessier, François Thélohan, Julien Thélohan, Joseph Provost, Jean Guillaume.

[43]AD 35 BMS Langon -10 NUM 35145 107-f°3 Parrain André Tessier ; marraine Française Silloret.

[44]AD 35 BMS Brain-sur Vilaine BMS 1740, f°19 le parrain est Française Thelohan, marraine Claudine Senant. L'enfant d'accoucha au domicile de ses parents au bourg fin février 1741 (10 NUM 35036 271 f°7).

[45] AD 35 BMS Brain-sur Vilaine 10 NUM 35036 106 f°6

[46]Henri Sée, *Les classes rurales en Bretagne, du XVI^e siècle à la Révolution (suite)*. In: Annales de Bretagne. Tome 21, numéro 2, 1905. pp. 174-207.DOI : <https://doi.org/10.3406/abpo.1905.1221> citant Les justices seigneuriales en Bretagne aux XVII^e et XVIII^e siècles (1661-1791) d'André Edmond Victor Giffard

[47]Il acheta en 1745 la baronnie de Renac, revendue dès 1777. Il fut père de Nicolas-François Dufresne de Renac, marié à Châteaubriant en 1751 à Mlle de Béchene. Il signa en 1788 la protestation de la noblesse de Bretagne contre la convocation des États généraux. Le fils de celui-ci, Louis-Henri Dufresne de Renac, né à Rennes en 1755, fut reçu en 1786 conseiller au Parlement de Bretagne il vivait encore en 1826. Il avait épousé en 1787 Mlle Boux de la Gazoire, d'origine à Nantes (selon Chaix d'Est-Ange dans *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIX^e siècle. XIV. Des-Dug.* d'Ille-et-Vilaine 1915) Anne indiquée sergent fut témoin à l'inhumation au cimetière de Renac de Jeanne Thelohan âgée entre 67 et 69 ans le 2 mai 1747).AD sépulture Renac 10 NUM 35237 552 f°2

[48] AD 35 S Renac 1756 .10 NUM 35237 560 f°2 Elle est indiquée avoir environ quarante ans, et furent témoins Pierre fevrier d'Ille-et-Vilaine, Jean Lollivier

[49] AD 35 BM Renac 174510 NUM 35237 239 f°2 Parrain louis Joseph Rollais ; marraine Mathurine George

- [50] AD 35 BM Renac 1752 10 NUM 35237 164 f^o Elle fut baptis e le lendemain, les parents sont not s de ce bourg et le p re est indiqu  sergent de cette juridiction. Le parrain est Pierre Houguet et la marraine Marguerite Thelohan de Saint-Just
- [51] Au bapt me d  Anne son p re est indiqu  sergent et le parrain est un d nomm  Jean Desnos, chirurgien (10 NUM 35237 3 f^o3) ,   celui de Marie Anne est not  sergent de ce bourg (10 NUM 35237 167 f^o3)
- [52] Elle d c da au village de la Baudinaye   l ge de deux mois et demi, fille d  Anne Sergent   sergent en cette baronnie  , assist rent le 10 septembre 1758 au convoi fun raire Fran ois Poligri , Jean Ablin; Jean George, Julien Derunne. (AD 35   10 NUM 35237 562-s pulture Renac   1758)
- [53] AD 35   S pulture de Renac   1760   10 NUM 35237 564   4 d cembre 1760,  g  de pr s de trois ans fils de feu Anne Thelohan et de Anne Reho. assist rent au convoi Louis Hochard et Fran ois Thelohan.
- [54] AD 35 BM Bains-sur-Oust -10 NUM 35013 261 -1765 S pultures
- [55] Ce dernier d c da le 23 f vrier 1784   Langon. Il s t tait mari  une premi re fois le 11 f vrier 1749   Langon, avec Marie Luce et une seconde fois le 4 juillet 1780 toujours   Langon avec Perrine HAREL
- [56] AN LL883   Paris, Sainte-Opportune (Paris, France) -registres paroissiaux 1729   1758 Ste-Opportune: publication de bans du 28 janvier 1742 (document conserv  au Centre historique des Archives nationales   Paris) <https://www.geneanet.org/registres/view/5601/32>
- [57] AD 35 BMS 10 NUM 35268 33 BMS Saint-Ganton   1711 f^o2. Le parrain  tait Thomas Thelohan domestique en la m tairie du Grand Chavay paroisse Saint-Just.
- [58] AN Y4955B   Paris (Paris, France)   Registres de tutelles | 16/08/1771   31/08/1771 Cote : AN Y4955B <https://www.geneanet.org/registres/view/20698/629> Tutelle des enfants de feu Jean Perceval compagnon tonnelier, Louis Thelohan t moin est indiqu  maitre taillandier habitant rue de la Mortellerie.
- [59] Mariages   Paris (1613-1805)   Fonds Andriveau- Paris   Saint-Gervais
- [60] [AN Y4955B]   Paris (Paris, France)   Registres de tutelles | 16/08/1771   31/08/1771 <https://www.geneanet.org/registres/view/13701/128> Tutelle des enfants de Pierre Jacques Marteau Ma tre taillandier ferblantier le 28/11/1763  poux de Rodier Marie-Jeanne (voir aussi <https://www.geneanet.org/registres/view/103/40>)
- [61] [AN Y5115C]   Paris (Paris, France)   Registres de tutelles | 21/03/1784   31/03/1784-Cote : AN Y5115C, <https://www.geneanet.org/registres/view/32994/399>
- [62] A cette m me paroisse Saint-Nicolas des champs rue de la M al e r sidait Jean Fran ois Henry Denouroy fabricant d toffe de soie ; il y d c da et fut enterr  le 25 avril 1775 (Annonces, affiches et avis divers du 2 mai 1776 (p 440) <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k10479135>). Il descendait d  une lign e de marchands tapissier   Paris et   Versailles.
- [63] Filae- Mariages   Paris (1613-1805)   Fonds Andriveau Paris   Saint-Nicolas-des-Champs
- [64] AD Seine et Marne   Villeparisis D c s   MI70911813-1822   Son  poux fut indiqu  bourgeois de ce lieu
- [65] AD Seine et Marne   Villeparisis D c s   MI70911813-1822
- [65a] Cit  par Claude Guillon, *Deux Enrag s de la R volution : Leclerc de Lyon et Pauline L on* , *Quimper*  , la Digitale, 1993, p 105
- [65b] Michael Sibalis, *Un sans-culotte parisien en l an XII Fran ois L on, fr re de Pauline L on* . In: Annales historiques de la R volution fran aise, n 248, 1982. pp. 294-298.
www.persee.fr/doc/ahrf_0003-4436_1982_num_248_1_3685
- [65c] Archives de Paris   actes de l  tat civil reconstitu - fichiers de l  tat civil -5Mi1 1179-f^o11

[66] Archives de Paris â?? Etat civil reconstituÃ©- fichiers de lâ??Ã©tat civil â?? Lenz (1820) LÃ©on (1756) Naissances-V3E/N 1416-fÃ°3 1768 St SÃ©verin Leon Anne Appoline â?? date de la naissance 18 septembre 1768

[67] Archives de Paris, actes de lâ??Ã©tat civil reconstituÃ© -17/01/1778 21/01/1778-Naissances -5Mi1 54 fÃ° (acte dÃ©posÃ© par les caisses Lafarge) Marie Reine Antoinette nÃ©e et baptisÃ©e le 17 janvier 1778 fille de sr Pierre Paul LÃ©on md chocolatier et de dlle Mathurine Thelohan son Ã©pouse. Les parrains et marraines sont respectivement sr Jacques Denuroy marchand tapissier demeurant ? Saint Martin des Champs, paroisse St Nicolas des champs, Mlle Marie Reine Thiriol fille majeure rue Saintonge mÃªme paroisse, Archives de Paris, actes de lâ??Ã©tat civil reconstituÃ©- 20/10/1779 -25/10/1779-Naissance-5Mi1 57- fÃ°37 (acte dÃ©posÃ© par les caisses Lafarge) baptÃªme de FranÃ§ois Paul Mathurin LÃ©on paroisse St Severin baptisÃ© le 24 octobre 1779, nÃ© la veille fils de Pierre Paul LÃ©on md limonadier et Mathurine ThÃ©lohan les parrains et marraines sont respectivement Louis Pierre Mercier, fils de Pierre Mercier maitre peintre rue des FossÃ© St Jacques paroisse St Benoit et Pauline LÃ©on fille mineure soeur de lâ??enfant qui signe.

[68] Archives de Paris â?? Etat civil reconstituÃ©- fichiers de lâ??Ã©tat civil â?? Lenz (1820) LÃ©on (1756) Naissances-V3E/N 1416 Gabriel Joseph 21 novembre 1775, et Antoine Paul Denis le 22 novembre 1771 mÃªme paroisse Archives de Pari Ec reconstituÃ© V3E/N 1416 fÃ°4 et 5

[68a] Jean Paganucci, *Manuel historique, gÃ©ographique et politique des nÃ©gocians, ou EncyclopÃ©die portative de la thÃ©orie et de la pratique du commerce*. T2, J.-M. Bruyset (Lyon), 1762 p 417 Google book

[69] Â« *deux tables pour poser les deux pierres courbes, deux rouleaux de pierre pour la fabrique de chocolat, une paire de balance de cuivre jaune et une paire de balance de fer, vingt cinq livres en diffÃ©rents poids de fonte,deux bassines, deux mains Ã remuer le chocolat, quatre platres et autres plateaux, deux bassines, trois douzaines de moules Ã chocolat, trois bocaux de verre, deux marques de fer blanc pour former les tablettes de chocolat, un trepied de fer, une chaudiÃªre de fonte, de fer*Â»

[70] *Feuille du jour* (au Bureau gÃ©nÃ©ral du rÃ©dacteur, rue de Bondi, nÃ° 74 (Paris)) du 16 juillet 1791 <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2786042g>

[71] Petite table montÃ©e sur quatre pieds dont on fait usage pour dresser le thÃ© ou le cafÃ©. <https://www.anticstore.com/glossaire/> [72] [AN MC/ET/LXV/601] â?? Paris (Paris, France) â?? Archives notariales â?? BALLET Claude Nicolas (Liasses) | 1787 â?? 180

Categorie

1. RÃ©volution franÃ§aise

Tags

1. chocolatier
2. Citoyennes RÃ©publicaines RÃ©volutionnaires
3. juifs
4. Leclerc
5. Leclerc d'Oze
6. Leclerc de Lyon
7. Mathurine ThÃ©holan
8. Pauline LÃ©on
9. RÃ©volution

date crÃ©Ã©e

20/03/2023

Auteur



christelle-augris